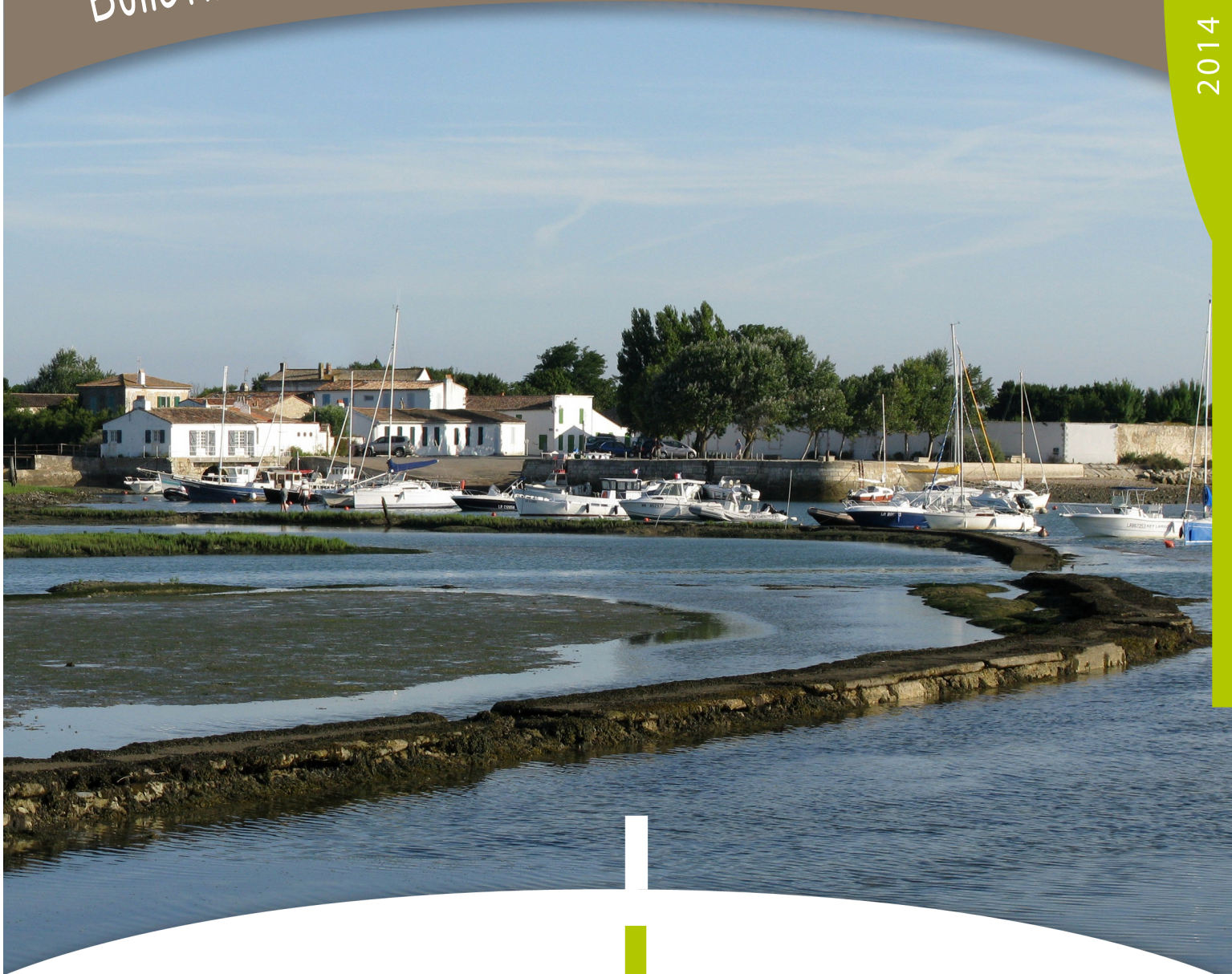


Bulletin d'Informations Municipales N°20

2014



LOIX
Ile de Ré



EDITO

| | |
|--------------------------------------|-----|
| A COMME ASSOCIATIONS..... | p4 |
| B COMME PETITES BÊTES..... | p5 |
| C COMME CITTASLOW..... | p7 |
| D COMME DIGUES..... | p8 |
| E COMME ELUS..... | p9 |
| F COMME FINANCES..... | p10 |
| G COMME GREETERS..... | p12 |
| H COMME HIVER..... | p13 |
| I COMME INFOS DE L'OT..... | p15 |
| J COMME JOUR APRÈS JOUR..... | p15 |
| K COMME KIT DE MISE EN SÉCURITÉ..... | p16 |
| L COMME LITTORAL..... | p16 |
| L COMME LOGEMENTS..... | p17 |
| M COMME MARAIS..... | p18 |
| N COMME NOUVEAU OU PRESQUE..... | p19 |
| O COMME ORGANISATION..... | p20 |
| P COMME PLUIE..... | p21 |
| Q COMME QUALITÉ DES EAUX..... | p23 |
| R COMME RENTRÉE DES CLASSES..... | p24 |
| S COMME SPORT..... | p26 |
| S COMME SÉCURITÉ..... | p27 |
| T COMME TRAVAUX..... | p28 |
| U COMME URBANISME..... | p29 |
| V COMME VITRAUX..... | p30 |
| V comme Vase : | P30 |
| W COMME WATT..... | p31 |
| X COMME XYLOPHAGE..... | p31 |
| Y COMME YOGA..... | p32 |
| Z COMME ZARAFA | p33 |



La Mairie de Loix adhère désormais au réseau CittaSlow dont l’emblème est l’escargot ; non par lenteur mais bien pour la qualité, pour prendre le temps de savourer.

Au-delà du diplôme, c’est une reconnaissance du bien vivre à Loix, du travail accompli et de ce qui peut encore être amélioré. Ce sont des actions au quotidien, par petite touche, avec détermination et persévérance qui permettent d’améliorer notre cadre de vie. L’esprit de Loix, c’est la liberté, la solidarité, la transmission de notre patrimoine, la découverte et le partage d’activités.

Ces valeurs communes animent le Conseil municipal mais aussi les associations et les bénévoles qui agissent pour le bien commun.

Loix, c’est des grands projets et des petites actions qui rendent la vie meilleure ! S’il est indispensable que soit réalisés les 5 800 000 € prévus pour les digues et la protection des biens et des personnes, la pose des nichoirs à mésanges pour lutter contre les chenilles processionnaires est importante ; s’il est obligatoire de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée, la gestion du pluvial à court, moyen et long terme est fondamentale pour le village. Cette diversité, c’est tout l’intérêt de la gestion communale. Cela impose de faire des choix en permanence, d’arbitrer, dans un cadre financier maîtrisé.

Aujourd’hui, la Commune n’est plus seule. Elle peut compter sur la Communauté de Communes de l’île de Ré pour soutenir des grands projets comme la construction des vingt et un logements sociaux ou encore les digues que nous n’aurions pas pu réaliser avec les seules ressources communales.

C’est un appui financier mais aussi technique : pour faire face aux tempêtes de cet hiver, le soutien logistique et même moral de la Communauté de Communes a été essentiel. L’intercommunalité n’est plus un guichet mais un véritable partenaire, fondamental pour le développement solidaire du territoire et respectueux de l’identité des villages.

Cette vingtième édition de la lettre de Loix est présentée sous forme d’abécédaire, simplement pour montrer la pluralité des sujets que la mairie peut traiter, souvent dans une même journée !

Qu’il s’agisse d’impulser, d’accompagner ou de réaliser, la collectivité est toujours présente.

*Très bel été à tous !
Lionel Quillet*

Chasse et pêche traditionnelles, Loix a aussi ses **TONNES DE CHASSE**, appelées également **HUTTES OU GABIONS**

Cette chasse est pratiquée sur notre commune depuis que l'homme se sert d'un fusil : L'appellation vient à l'origine du fait que l'on mettait en place un vieux tonneau en bordure d'un plan d'eau, ce qui servait d'abri pour l'affût. A la tonne, on chasse le gibier d'eau en disposant des canards ou autres espèces apprivoisées, nommés « appelants », qui en lançant leurs cris font se poser les vrais sauvages.

A travers cette chasse ancestrale, les bosses sont entretenues, l'eau du marais circule bien. Ainsi, toutes les sortes de gibiers peuvent trouver nourriture et repos et la biodiversité y gagne.

Un cahier de tonne est tenu à jour. Y est noté le nombre de poses, le nombre d'oiseaux et celui prélevé, ce qui permet de tenir un observatoire de toute la faune. On a obligation de prévenir les autorités via la FDC si on observe, un oiseau malade. Les chasseurs ont été reconnus les meilleurs surveillants, avec un quadrillage parfait de la nature « partant de la chasse à la tonne on pourrait dire que c'est l'effet papillon ».

Francis VION
Président de l'ACCA



Les CHENILLES processionnaires

Des moyens de lutte alternatifs existent, et ça marche !

Les chenilles se nourrissent des aiguilles des pins, entraînant une défoliation de l'arbre et en cas d'infestation massive, un affaiblissement important des arbres ouvrant la voie à d'autres ravageurs et parasites. Les espèces attaquées sont le pin d'Alep, le pin maritime, le pin noir d'Autriche, le pin blanc, le pin laricio et le pin sylvestre. Le cèdre peut être également parasité.



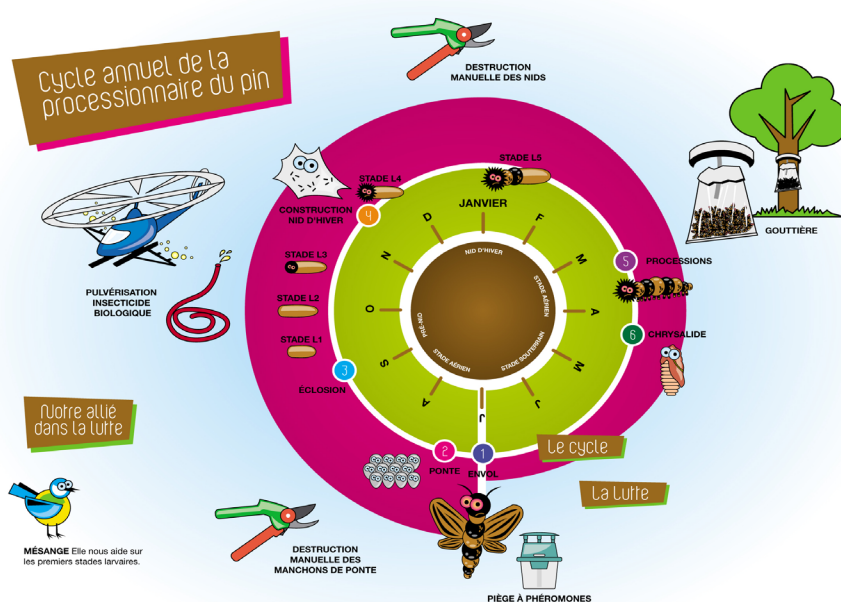
C'est un animal dangereux. Ces chenilles projettent dans l'air de minuscules poils très urticants à partir du troisième stade larvaire. Leur très fort caractère urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques (mains, cou, visage) mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires. Les atteintes à l'œil peuvent avoir d'importantes conséquences si les poils ne sont pas rapidement enlevés. Il est dangereux de manipuler un nid même vide. Le danger est particulièrement important pour les animaux, notamment les chiens.

Depuis 2009, une moyenne de 50 000 € par an est consacrée par la Communauté de Communes (budget écotaxe) à cette lutte. Sur Loix, nous n'avons pas de forêts, donc pas de nécessité d'épandage chimique par voie aérienne. Les quelques pins isolés peuvent être soignés via des moyens alternatifs.

Si vous le souhaitez, les services techniques municipaux peuvent vous aider à installer des écopièges et des nichoirs à mésanges. Il suffit pour cela de contacter la Mairie, n'hésitez pas !

COMMENT ça fonctionne ?

LES ÉCOPIÈGES : installés en septembre sur les arbres contaminés, ils permettent de capturer les chenilles lors de leur descente.



LES NICHOURS À MÉSANGE : ils peuvent être installés toute l'année et accueillent le prédateur naturel des chenilles.

L'ÉCHENILLAGE : il s'agit simplement d'enlever les nids et de les détruire ; opération à réaliser impérativement avec des gants et des lunettes de protection !

Il est cependant plutôt conseillé de s'adresser à des professionnels.

LES PIÈGES À PHÉROMONES : ce dispositif est réservé aux Communes car leur pose doit répondre à un cahier des charges précis. Il ne nous est donc pas permis de l'installer

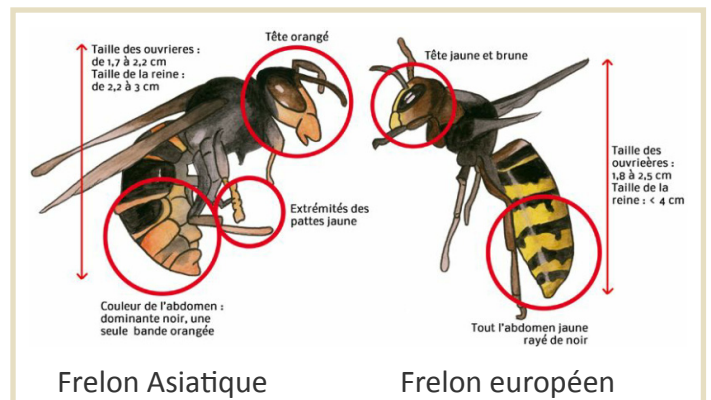
chez les particuliers.

Frelons ASIATIQUES

Cette espèce est arrivée en France il y a une dizaine d'année et progresse de 60 à 100 km/an ! Elle s'attaque à nos abeilles domestique. Pour l'homme, sa pique est très douloureuse (plus ou moins grave comme pour les piqures des guêpes et frelon européen... fonction de la personne et de l'endroit piqué).

Le frelon asiatique est très difficile à éradiquer.

Pour l'instant, il n'y a pas de bonne solution «scientifique», la poule restant, a priori, le meilleur prédateur !



En 2014, la Communauté de Communes a pris le relais du Conseil général pour financer la destruction des nids signalés du 1er mai au 30 octobre.

Aussi, si vous constatez la présence d'un nid, n'essayez surtout pas de l'enlever vous même.

Contactez la Mairie ou la Police municipale dès que possible. Après vérification, nous ferons appel à une entreprise spécialisée et agréée. La Communauté de Communes prendra en charge l'opération de destruction du nid.

Moustiques TIGRES



Aedes albopictus, c'est le nom savant du moustique tigre.

Déteecté pour la première fois en métropole en 1999, il fait l'objet d'une surveillance spécifique par la Direction générale de la Santé. Ce moustique est une espèce invasive originaire d'Asie du sud-est, mais il trouve en France les conditions climatiques favorables à son installation durable. Il est vecteur de nombreuses maladies dont la dengue et le chikungunya.

La Charente-Maritime est à ce jour sous haute surveillance, la Gironde limitrophe et l'agglomération bordelaise étant sur la liste des Départements où les moustiques peuvent constituer une menace pour la santé (comme la Corse ou tout le bassin méditerranéen par exemple).

Sur la façade atlantique, c'est l'EID (établissement interdépartemental pour la démoustication) qui gère la prolifération des moustiques en général. On ne s'en rend plus compte, mais c'est bien grâce au travail des techniciens de l'EID que nous passons des étés beaucoup plus sereins...

Vous pouvez participer à la veille citoyenne en signalant la présence de moustiques.

i Moustique®, une nouvelle application Smartphone téléchargeable gratuitement sur Apple Store et Google Play pour signaler les moustiques. Vous pouvez photographier les moustiques et nous signaler leur présence directement sur l'application i Moustique®.

Cet outil permet également d'identifier les moustiques parmi les autres insectes et de connaître les "bons gestes" de prévention.

SIGNALLEMENT

S'INFORMER, COMPRENDRE, AGIR AVEC L'APPLICATION

i Moustique®

Participez à la surveillance et à la détection des moustiques en signalant leur présence grâce à l'application i Moustique®

Télécharger cette application sur

EID ATLANTIQUE
1 rue Diodote
17500 Rochefort - FRANCE
Tél. +33 05 46 88 12 34
www.eidatlantique.eu
contact@eidatlantique.eu

VEILLE CITOYENNE

Devenez acteur du réseau de surveillance des moustiques aux côtés de l'EID Atlantique en utilisant l'application i Moustique®

// LES FONCTIONS DE L'APPLICATION

- Signaler un moustique** - Un appareil photo embarqué pour participer à la veille citoyenne.
- Identifier un moustique** - Une clé de détermination permettant de s'initier à la reconnaissance des moustiques.
- Fiches espèces** - Des informations sur la biologie, l'écologie et sur l'annuaire médical et vétérinaire des moustiques présents sur la façade atlantique.
- Les savoir-vous ?** - Réponses aux questions les plus fréquemment posées sur les moustiques.
- Les bons gestes** - Conseils sur les actions préventives individuelles ou collectives, pour limiter la prolifération des moustiques.
- EID Atlantique** - Informations sur les statuts, l'organisation, les missions et les chiffres clés.

Loix est accueilli au sein du réseau CITTASLOW

Depuis dix-huit mois maintenant, la commune a choisi de s'investir sur un label qui lui ressemble et qui mette en avant ses valeurs et ses caractéristiques.

Après un travail de fourmi, dans la jungle des labels et autres normes, réalisé par Karoline Eberwein de l'Office du Tourisme, la commune a choisi de concourir au label CittaSlow.

Ce label, exigeant dans ses critères d'obtention (plus de 70), met surtout l'accent sur les aspects qualitatifs, l'ambiance et le savoir-vivre du prétendant. Loix répond parfaitement à cet esprit et nous nous sommes complètement retrouvés dans les attentes du réseau pour concourir au label. Ce sentiment s'est encore renforcé quand nous avons accueilli en février dernier les membres du jury français, qui en partant, nous laissait entrevoir toute leur satisfaction quant à la candidature de Loix.

En avril dernier nous avons eu la joie d'apprendre que CittaSlow international donnait une réponse favorable à l'entrée de Loix dans le réseau. En juin nous sommes allés présenter Loix au réseau international dans le cadre de leur assemblée Générale à Aix la Chapelle (Aachen) en Allemagne et avons été officiellement intronisés.



MAINTENANT, CONCRÈTEMENT CITTASLOW À LOIX S'EST QUOI ?

C'est le nom d'une salade à la Place des Délices, et nous remercions Eric d'avoir si promptement mis en place cette première action.

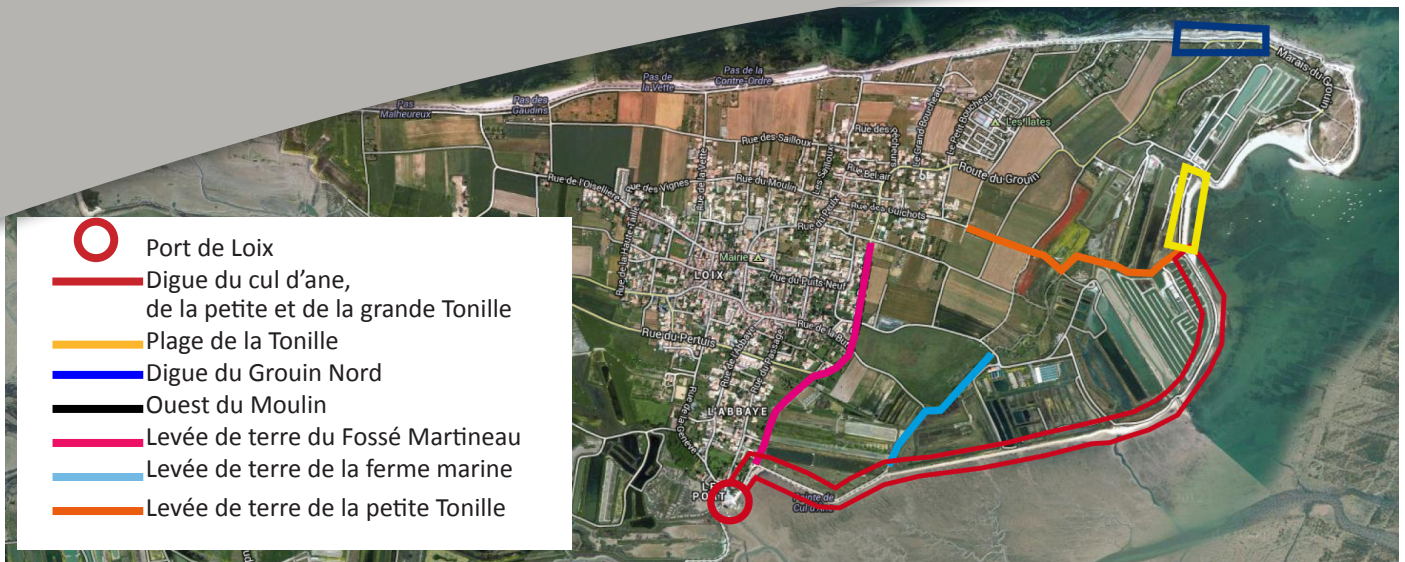
Ce sont les Greeters, des Loidais qui souhaitent faire découvrir leur village selon leur cœur, leur passion, leur désir de partage. C'est Fourchettes et Binettes, avec sa désormais mondialement connue course d'escargots suivie par les média locaux et nationaux et animée par le non moins célèbre maire de Loix.

De façon un peu moins joviale, c'est le désherbage manuel par nos cantonniers, des peintures moins chimiques pour la signalétique du village, etc...

Tout n'est pas encore parfaitement rodé et beaucoup de choses restent à faire, mais ce label nous oblige à aller vers le mieux et ne pas nous contenter de l'existant.

Demain nous souhaitons que les Loidais s'approprient et revendiquent ce label comme étant l'image juste de leur village. Nous accompagnerons les commerçants et artisans qui le souhaitent, dans l'appropriation du label, qui n'est pas la lenteur, la mollesse et l'humidité mais qui est prendre son temps pour déguster le bon, découvrir le beau, exiger le naturel, mettre en avant le savoureux et ne rien transiger sur le bien vivre.





Suite à Xynthia, un programme d'aménagement et de protection contre les inondations (PAPI) a été instauré. Pour Loix, les aménagements envisagés par le PAPI ont pour but :

- d'améliorer le rôle de protection anti-submersion des digues existantes : la petite et la grande Tonille, le cul d'âne (du port à la Tonille), le Grouin nord.

- de profiter de la topographie bien particulière de Loix et des vastes zones de marais pour «cantonner» la submersion aux secteurs non habités grâce à la création/amélioration de levées (ouvrages de second rideau).

Ces aménagements correspondent aux travaux dits de niveau 3, rappelant les travaux de niveaux 1 et 2 réalisés en 2010 et 2011 (cf lettres de Loix précédentes).

A l'issue de l'enquête publique (du 16 juin au 18 juillet 2014) portant sur la demande de déclaration d'intérêt général et demande de concession d'utilisation du Domaine public Maritime et sous réserve des délais relatifs aux accords administratifs, les premiers travaux sur les digues pourraient débuter fin 2015, début 2016. Au stade du prévisionnel, le montant des travaux est estimé à environ 5 800 000 € HT.

Ils seront financés pour 40 % par l'Etat, 20 % par la Région, 20 % par le Conseil général et 20 % par la Communauté de Communes de l'Île de Ré. Le Conseil général est maître d'ouvrage.

Une fois les travaux réceptionnés, la Communauté de Communes sera gestionnaire des digues réhabilitées.



Les PREMIERS TRAVAUX en bref :

- **Pour la digue du cul d'âne** : Linéaire : 500 m

Mise en place d'enrochements de type calcaire de faible blocométrie et d'une berme en tête de 1,60 m à la côte de 4,80 m NGF.

- **Pour la Petite Tonille** : Linéaire : 1 145 m

Mise en place d'enrochements de type calcaire de faible blocométrie et d'une berme en tête de 1,60 m à la côte de 4,80 m NGF; pose d'un géotextile en dessous de la sous couche pour éviter la migration des fines (c'est ce qui ferait les «renards» si on n'y prend pas garde)

- **Pour la Grande Tonille** : Linéaire : 650 m

Mise en place d'enrochements type diorite et d'une berme en tête de 1,40 m à la côte de 4,80 m NGF

- **Pour le Grouin (nord et sud)** :

Linéaire : 195 m et 278 m

Pose d'enrochements diorite



Les membres du nouveau CONSEIL MUNICIPAL

LIONEL QUILLET
Maire de Loix



FRÉDÉRIC GUERLAIN
1^{er} adjoint
Délégué communautaire
Président de l'Office de Tourisme



FABRICE PROVENDIER
2^{ème} adjoint
Délégué aux bâtiments
communaux et
cadre de vie (animations,
associations ...)



PATRICK BOUSSATON
3^{ème} adjoint
Délégué à l'environnement
zone mouillage du Grouin



ANDRÉ ROULET
4^{ème} adjoint
Délégué à la voirie



FRANCIS VION
Conseiller municipal
Délégué pour les
activités primaires
(agriculture, saliculture,
ostréiculture).



PATRICE ROILLAND
Conseiller municipal



MICHÈLE ROILLAND
Conseillère municipale
En charge des
affaires sociales



CAROLE BONNET
Conseillère municipale



BENOÎT BONNET
Conseiller municipal



ERICK MARTINEAU
Conseiller municipal
En charge
des cérémonies
Vice-président du ccas



GUY COCHIN
Conseiller municipal



MICHEL HERAUDEAU
Conseiller municipal
Délégué pour le port



ALAIN BOURDIÉ
Conseiller municipal
Délégué pour
l'urbanisme



JULIE LIPINSKI
Conseillère municipale
En charge des affaires
scolaires et éducatives

Comptes administratifs 2013 RESULTATS

| BUDGET | RECETTES | | | DEPENSES | | | RESULTAT |
|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL | Fonctionnement | Investissement | TOTAL | |
| Mairie | 1 507 791 | 1 055 106 | 2 562 897 | 1 114 463 | 1 020 745 | 2 135 208 | 427 690 |
| Zone salicole | 10 268 | 10 906 | 21 174 | 8 789 | 9 365 | 18 154 | 3 020 |
| Zone de mouillages | 31 383 | 22 568 | 53 952 | 39 525 | 4 950 | 44 476 | 9 476 |
| Ecotaxe | 186 811 | 0 | 186 811 | 85 549 | 41 517 | 127 066 | 59 744 |
| TOTAL | 1 736 253 | 1 088 580 | 2 824 834 | 1 248 327 | 1 076 578 | 2 324 905 | 499 930 |

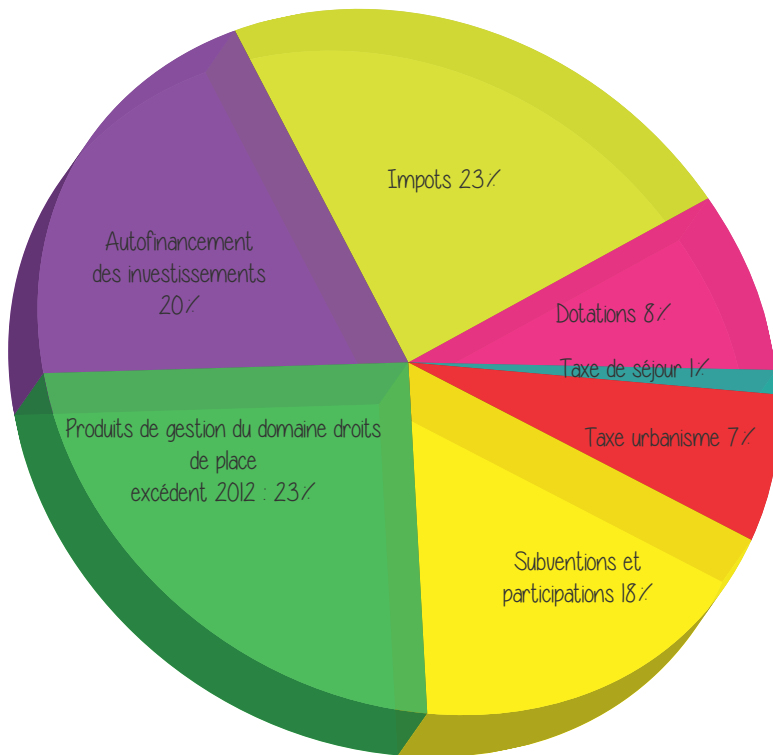
NB : Tous les terrains du village artisanal étant vendus et les travaux terminés, le budget annexe zone d'activité a été clôturé au 31 décembre 2012.

Budget Mairie section investissement

DÉTAIL DES DÉPENSES

D'ÉQUIPEMENT 2013 (EN EURO TTC)

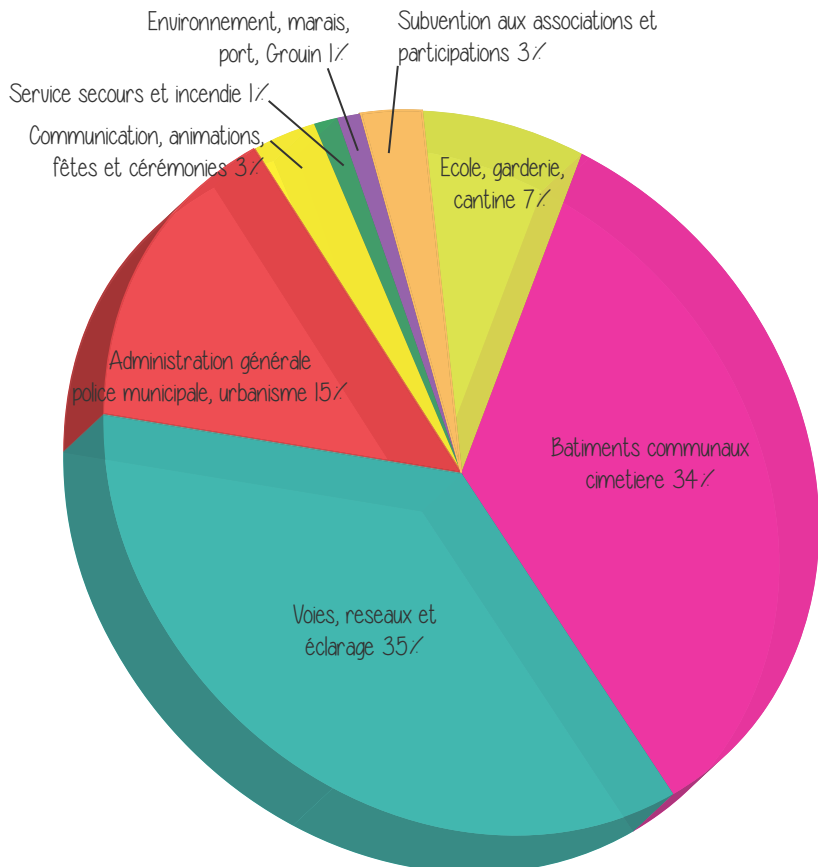
| | |
|---|----------------|
| Bâtiments | 94 012 |
| ● Ecole | 4 365 |
| ● Eglise | 13 850 |
| ● Complexe sportif | 50 929 |
| ● Cimetiere (dont colombarium) | 18 584 |
| ● Mairie | 6 284 |
| Voirie et réseaux | 87 808 |
| ● Route du Grouin | 21 178 |
| ● Impasse des jardins | 27 128 |
| ● Eclairage public | 877 |
| ● Divers mobiliers, panneaux, espaces verts | 38 625 |
| Acquisition de terrains et frais d'actes | 4 585 |
| Autres | 23 383 |
| ● Tracteur, broyeur et camion | 23 383 |
| TOTAL | 209 787 |



Recettes 2013

| | |
|--|---------|
| Impôts | 598 343 |
| Dotations | 203 095 |
| Taxe de séjour | 36 824 |
| Taxes d'urbanisme et droits de mutation | 168 885 |
| Subventions et participations | 466 189 |
| Produits de gestion du domaine et droits de place 2012 | 586 021 |
| Autofinancement des investissements | 503 541 |

TOTAL DES RECETTES : 2 562 897€



Dépenses 2013

| | |
|---|---------|
| Subventions aux associations et participations..... | 65 203 |
| Ecole garderie cantine..... | 159 071 |
| Bâtiments communaux, cimetière..... | 729 550 |
| Voies, réseaux, éclairage public | 747 776 |
| Administration générale, police municipale, urbanisme | 326 308 |
| Communication, animations, fêtes et cérémonies..... | 52 820 |
| Service secours et incendie..... | 19 747 |
| Environnement, marais, port, Grouin..... | 40 107 |

TOTAL DES DÉPENSES : 2 135 209€

Les GREETERS de Loix : découvrir Loix autrement



L'Office de Tourisme de Loix lance le premier réseau Greeters sur l'île de Ré. Chantal, George, Jacques, Jean-Pierre, Frédéric et Jean-Noël font partie du petit groupe de bénévoles qui ont mis en place un réseau Greeters à Loix. Leur idée : offrir un nouveau type de visites.

George est adepte de la pêche à pied, Jacques s'intéresse à l'histoire de la chasse à la tonne et Chantal est fan des significations des noms de rue (...) Les Greeters ne sont pas des guides touristiques mais ils proposent des découvertes personnalisées concoctées avec un amour inégalable pour leur village. Ils souhaitent partager leur regard sur le village tout en offrant quelques surprises aux visiteurs comme par exemple leurs coups de cœur et bons plans.

Convaincu que les habitants sont les meilleurs ambassadeurs de leur territoire, l'Office de Tourisme de Loix a réuni, le 8 octobre 2013, une dizaine de personnes dans la salle du Conseil de la Mairie pour présenter ce concept de visite innovant. Karoline a alors expliqué que le concept avait été fondé à New York dans les années '90 par Lynn Brooks qui souhaitait lutter contre l'image négative de sa ville. En 2004, le mouvement arrive à Nantes, première ville en France à se lancer dans ces visites « hors des sentiers battus ». Le terme « Greeter » signifie « hôte » en anglais et les réseaux des Greeters représentent désormais 2500 Greeters actifs dans 50 destinations et 19 pays du monde où France Greeters agit au niveau national (FG – France Greeters) et le Global Greeter Network chapote le réseau mondial (GGN – Global Greeter Network).

Venez en visiteur et partez en ami !

A Loix, suite aux six mois de travail, le groupement des Greeters a été labellisé et accepté dans les deux strates des réseaux des Greeters.

Une petite dizaine de personnes composent les Greeters de Loix. Ils disposent de leur propre logo, d'une page Facebook à leur nom et d'un site web bilingue pour la réservation des balades : <http://loix.greeters.fr/>.

L'Office de Tourisme intervient en tant qu'animateur du réseau et interface de mise en relation entre visiteurs et Greeters. Plusieurs visites avec la presse locale et les visiteurs ont permis de découvrir l'art de vivre des Loidais depuis mai 2014.

Venez rejoindre le groupe des Greeters.
Contact : 05 46 29 07 91 (Karoline)



Mot d'une Greeter

Chantal Franchet (une des premières Greeters de Loix) explique quelques fondamentaux de « L'Attitude Greeters ».

Pour respecter la charte et s'inscrire dans la démarche Greeter, il existe quelques éléments fondamentaux tels que :

1) Le visiteur est au cœur de l'échange. Ce sont ses centres d'intérêts (qu'il a déjà manifesté lors de son inscription) et ses attentes que le Greeter écoute, afin d'établir un vrai dialogue

2) La balade porte sur le vécu des lieux. Le regard de l'habitant est bienveillant, il évite les « dérives polémiques » ou les informations personnelles concernant d'autres villageois.

La balade est un échange culturel permettant une approche différente de celle d'un guide professionnel mais dans le cadre d'un enrichissement mutuel.

3) Le greeter, ambassadeur du village auprès du visiteur cherche à valoriser l'image que ce dernier gardera de cette découverte.

Chantal Franchet



Retour sur cet **HIVER** ...

Tout c'est bien passé, malgré les quelques **50 jours d'alertes météo à gérer!**

Désormais, en cas d'alerte météo «orange», le plan communal de sauvegarde est systématiquement activé. Concrètement, alertes et consignes sont données par mail aux différents interlocuteurs et aux référents de quartier ; des affiches sont éventuellement déposées chez les commerçants pour avertir les loidais et rappeler les consignes ; les activités économiques, les parents d'élèves... peuvent aussi être destinataires de messages. Les barrières sont mises en place pour fermer l'accès aux côtes, des surveillances des ouvrages à tour de rôle sont effectuées jours et nuits. Bref, chacun dort avec son téléphone sous l'oreiller, prêt en cas d'aggravation !

La journée, il faut constater les éventuels dégâts, trouver les solutions et les moyens pour réparer rapidement..

Cet hiver, c'est la digue nord qui nous a causé le plus de tracas. Les surverses à répétition ont éboulé et désolidarisé le talus arrière de la digue créant des fragilités inquiétantes. Heureusement tout a pu être réparé et colmaté au fur et à mesure. Les fossés étaient comblés et la Route du Preau difficilement praticable. Côté Grouin, des surverses également avec beaucoup de galets et autres déchets de mer qu'il a fallu évacuer presque quotidiennement pour que la route reste accessible notamment aux ostréiculteurs en pleine saison.

Alors, un grand merci à ceux qui parcourent les digues la nuit pour que nous puissions dormir !

Merci au personnel de la Communauté de Communes pour son soutien moral, son appui technique, logistique et financier.

Merci à l'AEMA qui répond toujours présente. Merci au services techniques municipaux d'astreinte (bénévole) jour et nuit, qui toujours avec le même dévouement et inlassablement ont déblayé routes et fossés, gérer les prises d'eau, renforcé les talus... Merci à Claudie Nadouce et Thierry Vacher pour leur disponibilité.

Merci aux référents de quartiers qui même «harcelés» par nos mails à répétition ont assuré avec sérieux et calme leur mission. Et merci aux loidais pour leur implication et leur compréhension.

Fabrice Provendier

Des petites actions l'air de rien...
mais qui peuvent limiter les dégâts !

Le recensement des PRISES D'EAU À LA MER :

Grâce à l'AEMA et sous la houlette de son Directeur, Benjamin Courtadon, nous disposons désormais d'un véritable recensement des prises d'eau à la mer.

En plus de situer avec précision les prises d'eau, leur état est décrit avec les travaux possibles à réaliser mais surtout, les manœuvres à effectuer en cas d'alerte submersion bien sûr, mais également en cas de pollution et de marée noire. Il existe 33 prises d'eau côté Fier d'Ars et 22 côté Fosse de Loix auxquelles il faut ajouter les 4 pelles gérées en alternance une année sur deux par la Mairie de Loix et la Mairie de La Couarde. Nombre de ces prises sont en bon état et pour certaines la vidange en est automatisée. Pour d'autres, des petits travaux sont à prévoir comme des clapets à poser, des tubes à changer...

La Commune et le Conservatoire du littoral, pour ce qui les concernent, ont d'ores et déjà engagé des travaux pour améliorer le système. Parallèlement, nous sensibilisons les propriétaires à la nécessité de procéder à ces petits travaux.

Ainsi, entre les actions de la Communautés de Communes (via le CTMA), celles des collectivités et des propriétaires de marais, le fonctionnement du réseau hydraulique s'améliore grandement ; c'est une chance non seulement pour la préservation de notre environnement et du marais mais également en cas d'alerte.

Le SABLE, un trésor !

Dans la gestion de la protection des côtes, l'érosion des cordons dunaires est un souci constant, autant que l'état des digues.

Le village de La Couarde en a fait encore l'expérience cet hiver.

A Loix, nous n'avons pas les grandes plages et les dunes du sud, mais nous avons quand même du sable, et on y tient ! Pour notre plaisir bien sûr, mais également pour notre sécurité car le sable est une **excellente protection contre la submersion** : la plage «absorbe» l'énergie des vagues. Les platins sableux et herbeux qui se constituent «naturellement» au Preau, aux Sailloux et au Grouin sont une véritable chance. Par des petites actions, nous «captions» et conservons ce sable, ainsi, le cordon dunaire «engraisse». Concrètement, il s'agit des **fascines au Grouin, des ganivelles au Preau, des plantations de tamaris et d'aroches marines au Sailloux...** Ensuite, la nature fait le reste !

La végétation des dunes pousse et cela «fixe» le sable. Ces solutions sont douces, modulables et réversibles mais également fragiles... Les fascines et les ganivelles n'ont pas vocation à servir de bois pour les feux de plages ou les plantations à être arrachées pour faciliter un passage ou dégager la vue sur la mer. Les plus grands «ennemis» des dunes et des platins, c'est le piétinement, pire, les roues de vélos, de quads... qui arrachent les végétaux et déstabilisent ce que la nature a mis du temps à construire. De La Vette au Peulx, un petit cheminement parallèle au Sailloux a été dégagé. I vous êtes en vélo, n'hésitez pas à l'emprunter !



Que se passe t-il à LA VETTE ?

Au bout de la rue de La Vette, il existait quatre petites parcelles de 100 m² chacune, les anciennes «cases à fumier». Auguste Roiland nous avait expliqué leur rôle : elles servaient de dépôt pour le fumier et le varech pour fertiliser les terres, mais également de stockage de matériaux pour fermer les pas en cas de submersion.

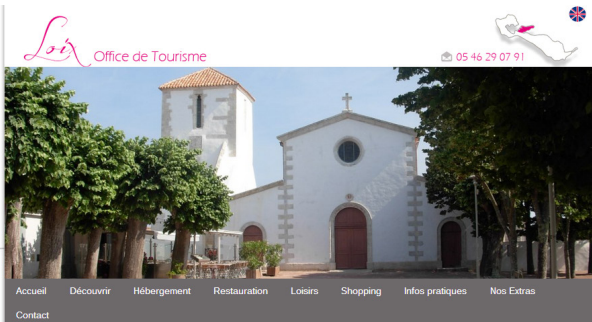
Les différents propriétaires ont eu la gentillesse de donner leur accord afin que la Commune puisse acheter ces terrains. Dès cet hiver, des matériaux pour les interventions urgentes ont pu y être déposés. Du bri a également été mis à sécher. Il nous sert énormément pour consolider et «étancher» les talus d'arrière digue.

Attention, il ne s'agit pas de réaliser un dépôt de matériaux de construction ! mais simplement d'un espace qui nous aide à mieux gérer les alertes et les urgences.

Informations sur ILEDERE-LOIX.FR

He

de Ré



En 2014, l'Office de Tourisme de Loix s'est doté de son propre site web www.iledere-loix.fr afin de répondre aux attentes des internautes et aux nouvelles exigences de classement pour les Offices de Tourisme. Ce nouveau site a vu le jour grâce à un dispositif gratuit, mis à disposition par Charente-Maritime-Tourisme, et grâce au travail de rédaction et traduction réalisé en interne, par l'équipe de l'Office de Tourisme.

Informations web :

La possibilité de réserver en ligne (certains hébergements et activités), la traduction du site en version anglaise (www.iledere-loix.com) et l'affichage des modules marée et météo figurent parmi les principales nouveautés du site. Sinon, le site reprend les rubriques du site de la commune www.loix.fr avec un volet « Informations pratiques » et « Téléchargements » dans « Nos extras » pour accéder à toutes les brochures informatives et touristiques mais aussi au « Pressbook ».

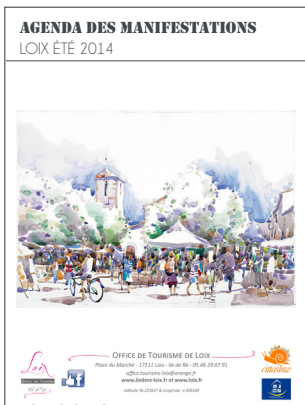
Informations sur les réseaux sociaux :

Aujourd'hui les réseaux sociaux jouent un rôle fondamental dans toute communication, notamment dans le secteur touristique. Devenir acteur de l'actualité, suivre les informations en temps réel, donner son avis, échanger des informations et opinions sur les services et animations proposées Toutes ces actions sont d'une popularité grandissante.

L'Office de Tourisme de Loix dispose d'un profil Facebook avec plus de 400 fans, un profil Twitter avec plus de 100 followers, des galeries d'images sur Flickr et depuis juin 2014 une nouvelle vidéo sur viméo.



J comme ... Jour après jour



Jour après jour retrouvez toute l'information sur **L'ÉVÈNEMENTIEL À LOIX** :

A Loix, ça bouge... et pour que les informations atteignent les personnes intéressées, l'Office de Tourisme de Loix s'efforce de fournir une communication de plus en plus ciblée.

Merci de nous communiquer votre adresse mail si vous souhaitez recevoir notre agenda



En cas d'alerte

AYEZ LES
BONS
RÉFLEXES !

- ✗ prévoir son kit de mise en sécurité
- ✗ bien savoir que les points hauts du village sont vers le Peulx, le village artisanal et le camping
- ✗ repérer et faire à pied si possible l'itinéraire le plus judicieux menant de votre domicile au point de regroupement à savoir le camping.
- ✗ adhérer au service gratuit d'alerte par SMS proposé par la Mairie.
- ✗ se signaler à la Mairie si on vit seul, si on a des difficultés à se déplacer, si on a un traitement médicalisé vital...

Ces informations permettraient aux secours de mieux s'organiser et d'être plus efficaces en cas d'intervention.

KIT DE MISE EN SÉCURITÉ

Prévoir un sac pratique et étanche avec :

- Radio avec piles de rechange
- Lampe avec piles de rechange
- Eau potable et quelques vivres longue conservation et énergétiques
- Trousse de secours et médicaments indispensables ; doudous, lait et biberon des enfants
- Couverture de survie / vêtements de rechange / petit nécessaire de toilette
- Copie des papiers importants (carte d'identité, livret de famille, permis de conduire, contrat d'assurance...)
- Argent...

L comme ... Littoral

Le **chemin littoral** ou **chemin des douaniers** garantit le libre accès à la côte. C'est le chemin qui longe la mer ou l'océan. Il peut être un chemin rural communal, une propriété de l'Etat ou du Conservatoire du littoral... Son tracé peut également passer sur des propriétés privées. On parle alors de servitude. C'est ce même régime qui doit normalement être appliqué sur les berges des rivières.

A Loix, depuis plusieurs années, la Mairie demande à l'Etat dont c'est la compétence, de rétablir la servitude piétonne sur la falaise, allant du Peulx vers les Ebrêches. C'est donc chose faite ! Depuis le printemps le chemin est réouvert. Son entretien incombe désormais à la Mairie.

Suite à Xynthia et les travaux sur les digues ainsi qu'à l'aménagement par la Communauté de Communes de la piste cyclable des Ebrêches, il est désormais possible de faire le tour de la Presqu'île par le sentier littoral. Ce sentier n'est pas balisé, laissant un peu de place au hasard et à l'inconnu ! Mais pour se repérer, c'est simple, il suffit juste de longer l'océan !

Constructions des logements à loyers maîtrisés sur l'ancienne colonie PTT

Les principaux objectifs :

- Répondre aux besoins de la vie à l'année (en corrélation avec la capacité d'accueil du village)
- Pour les jeunes ménages
- Pour les personnes plus âgées
- Diversifier l'offre de logements locatifs (offre privée quasi inexistante)

Le programme :

Un aménagement humain dans l'esprit du village

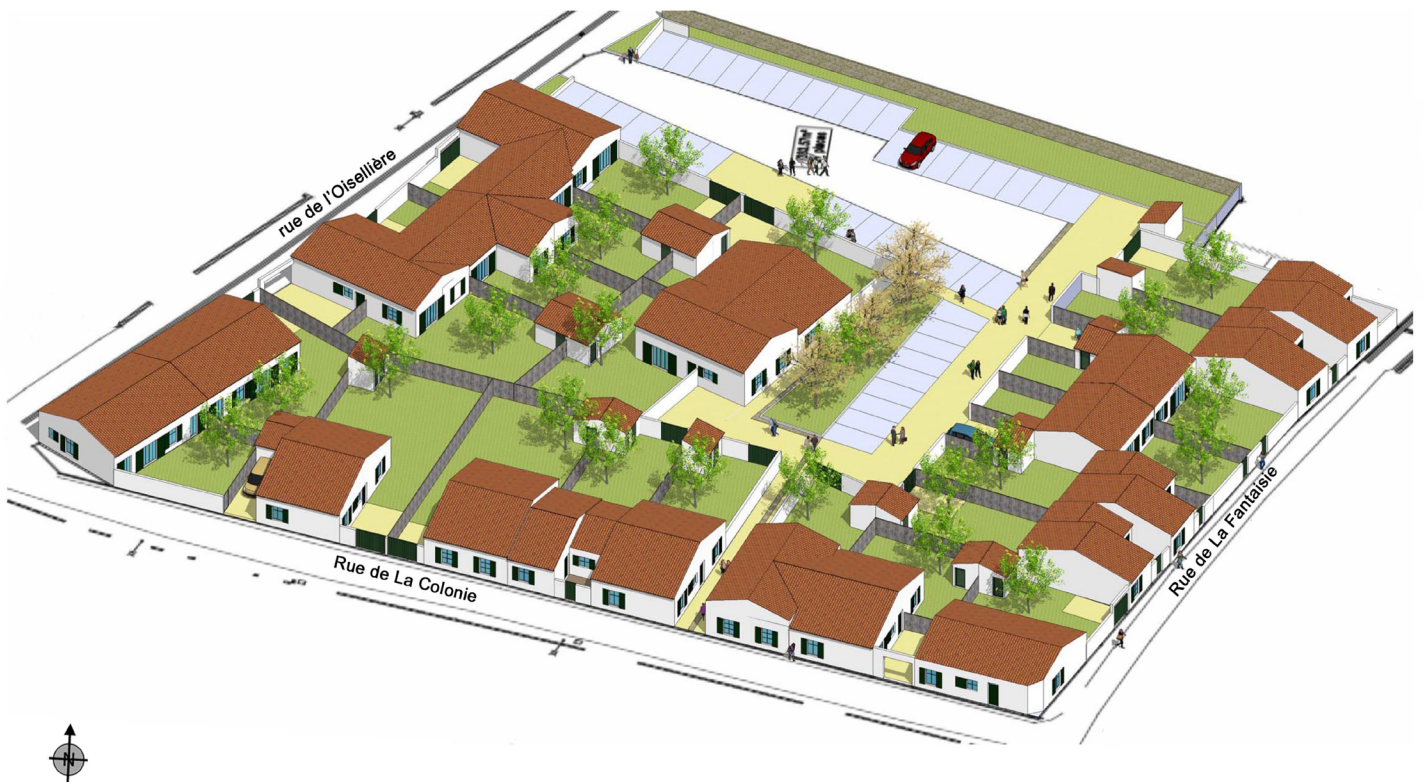
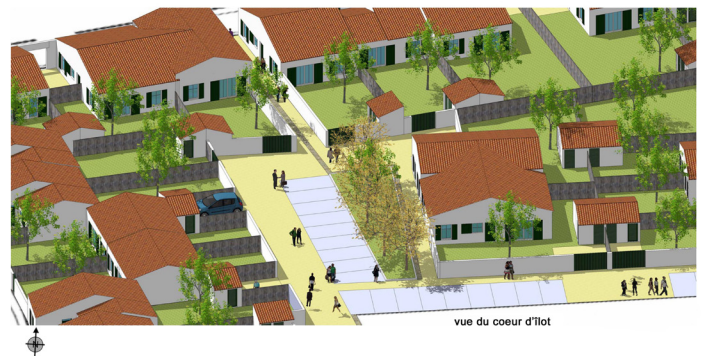
- Superficie du terrain : 6 713 m²
- Nombre de logements : 21
- Maisons individuelles avec jardins sans étage

Un projet de quartier :

- Réalisation d'aires de stationnement
- Réhabilitation des réseaux et des voiries
- Création de liaisons douces – espaces verts et piétons

Un coût neutre pour la Commune :

- Acquisition du terrain par la Communauté de Communes
- Construction des logements par un bailleur social (habitat 17)



Le contrat territorial **MILIEUX AQUATIQUES** (ctma)

Grâce à l'écotaxe, la Communauté de Communes a pu **financer l'entretien du réseau hydraulique des marais**. Les travaux sont principalement réalisés par l'AEMA (association des étangs et marais).

En 2013, 213 563€ d'écotaxe ont été consacrés à diverses opérations comme le reprofilage des berges, la pose de pieux et de platelage bois (713 ml dont 563 ml pour le chenal des Eveillards) et le curage des chenaux (968 ml dont 290 ml pour le chenal du Louzon). Ces travaux sont également l'occasion de lutter contre les plantes invasives, particulièrement nuisibles au marais, comme le baccharis et l'herbe de la Pampa.

En 2014, il est prévu de continuer les travaux de confortement des berges, notamment du chenal du Louzon, mais surtout **la restauration de 28 ouvrages hydrauliques dont LA VANNE DU PONT DE LOUZON** (estimée à 100 000 € HT).

Pour cette pelle, suite à un incendie en mai dernier, l'intégralité du système de vannage a été détruit. Il faudra donc reprendre le radier, les perrés, les soutènements en amont, les sections de pierres disparues et mettre en oeuvre un nouveau système de vannage avec reprise de l'étanchéité.

Passerelle entre le chenal mitoyen Loix - La Couarde et le Fier d'Ars, son bon fonctionnement est important voire stratégique, tant pour l'alimentation des marais qu'en cas d'alerte submersion ou pollution (marée noire).

C'est également un élément du petit patrimoine que nous partageons avec La Couarde.

Autre élément patrimonial, le pont de la **VANNE DU FENEAU** sera également restauré avec notamment la mise en place d'un nouveau système de vannage. Le coût de ces travaux est estimé à 39 000 € HT

Le pont vanne du Feneau vu de la piste du sel



Les modifications de la zone de **MOUILLAGES DU GROUIN**

Loix a organisé le mouillage de bateaux à la pointe du Grouin depuis 2008. En effet, la pointe du Grouin est une zone sensible représentant un fort intérêt écologique, et la menace d'une interdiction de mouillage des bateaux ainsi que l'apparition de nombreux conflits d'usage dus à la forte fréquentation du site, a amené la commune à intervenir de façon à **pérenniser les activités sur le site tout en le protégeant**.

Trois zones de mouillage ont ainsi été créées. Une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public) de 12 ans nous a été accordée par les services de l'état pour les zones A et B situées vers la pointe du Grouin et de 3 ans pour la zone C située vers la petite Tonille en raison de la présence de zostères. Un renouvellement a été accordé pour la zone C jusqu'en 2014 mais un nouveau renouvellement, compte tenu de la sensibilité de l'herbier de zostère présent sur la zone C, n'était plus envisageable.

La commune a donc décidé de supprimer cette zone à l'horizon 2015 et travaille sur le repositionnement des mouillages hors de l'herbier de zostère.

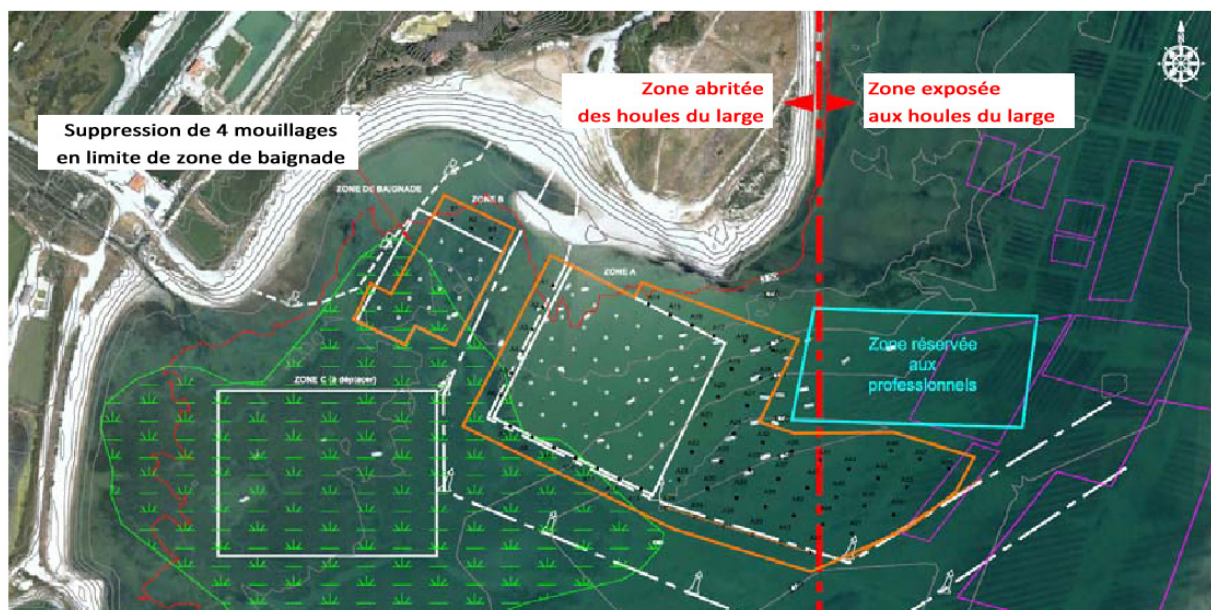
L'étude menée a dû prendre en compte un grand nombre de paramètres dont : les demandes des services de l'état, la volonté de conserver l'ensemble des mouillages, la nécessité de ne plus impacter l'herbier de zostère, la volonté de garantir la sécurité de la zone de baignade et la maîtrise des différents usages sur le site (baigneurs, ostréiculteurs, plaisanciers etc. A l'issue de cette étude, nous avons demandé aux services de l'état une nouvelle AOT pour 2015 pour une nouvelle zone de mouillage située dans le prolongement sud-est de la zone A actuelle. Cette demande est aujourd'hui en instruction.

Cette modification permettra de continuer la maîtrise des usages de la pointe du Grouin qui présente de forts enjeux écologiques tout en pérennisant ces usages.

Par ailleurs, la commune continue à travailler à l'amélioration du site. En effet, de nombreuses actions ont été menées en 2013 et au début de cette année.

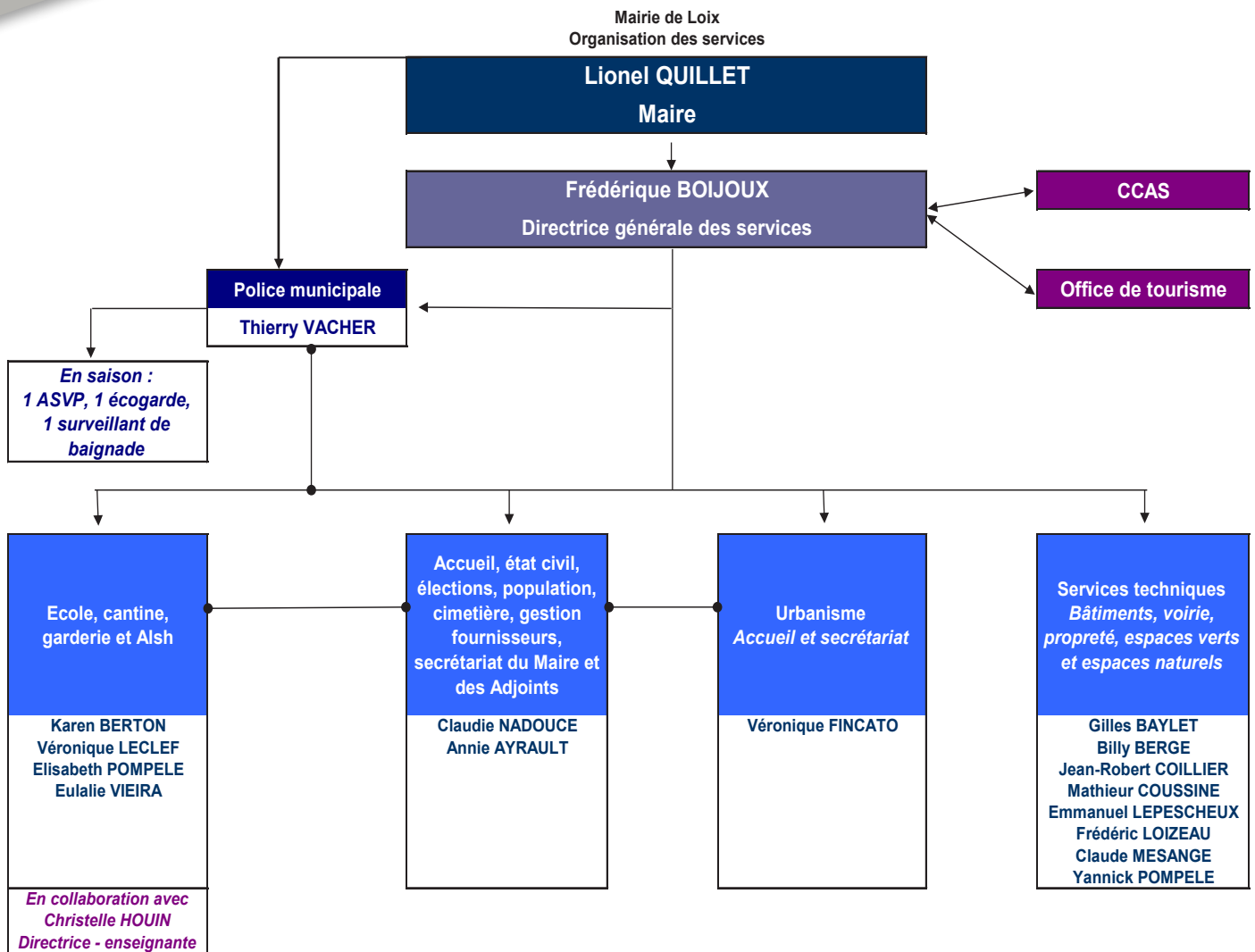
- ⇒ Les corps morts de la zone B ont été réenfouis pour une meilleure sécurité des bateaux.
- ⇒ Les services techniques ont augmenté la capacité de stockage des annexes à la pointe du Grouin
- ⇒ Un énorme travail a été réalisé dans le nettoyage des friches ostréicoles puisqu'une vingtaine d'hectares ont été nettoyés. Ce travail a été fait grâce à une parfaite collaboration entre les professionnels et notamment la section conchylicole, le département, l'AEMA et bien sûr la Communauté de Commune.
- ⇒ Enfin, grâce au nettoyage des friches ostréicoles, le balisage d'un chenal de sortie a pu être réalisé. Ce chenal balisé, permet d'entrer et de sortir du mouillage en toute sécurité sans passer au-dessus des parcs à huitres. Il est donc indispensable de l'emprunter.

Patrick Boussaton



Plan prévisionnel EGIS

La Mairie de LOIX organisation des services



La Mairie de Loix est désormais ouverte au public tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10h à 13h.

Le service urbanisme est ouvert sans rendez-vous les lundis, mardis et jeudis de 10h à 13h.

Il est également possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

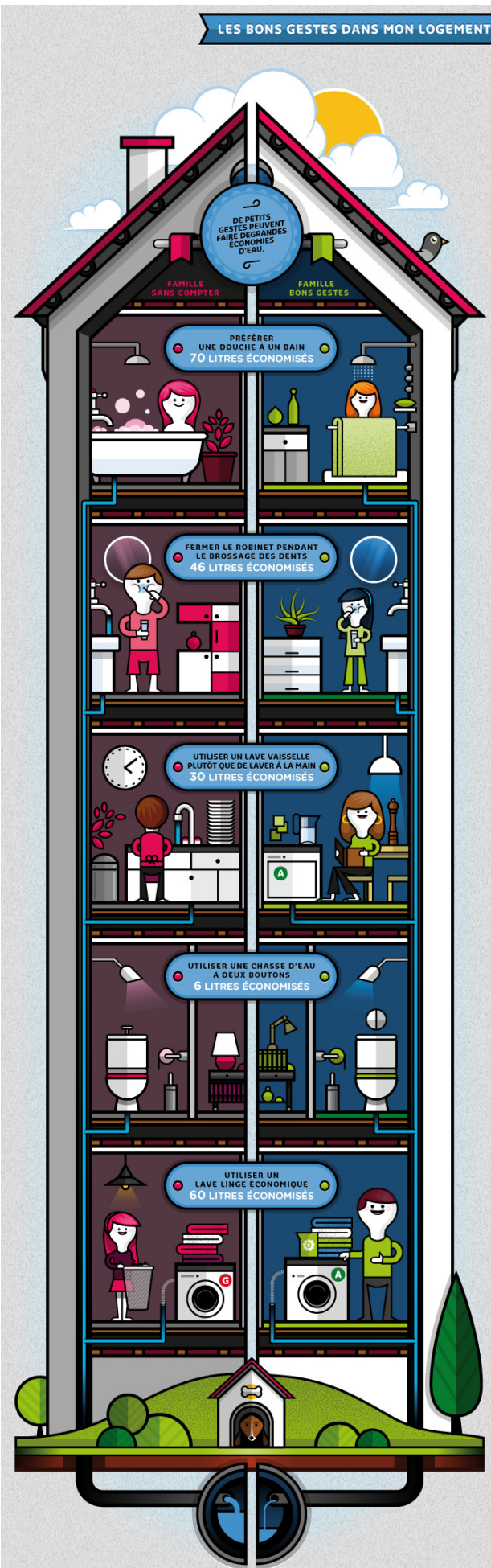
Pour nous contacter :

Téléphone : 05-46-29-01-06

Fax : 05-46-29-07-31

mel : contact@loix.fr

LES BONS GESTES DANS MON LOGEMENT



L'EAU de Loix !

Petit retour très très en arrière....

L'île de Ré correspond à l'extrémité occidentale de la vaste auréole sédimentaire nord-aquitaine.

Dans cette région, les assises de l'Oxfordien supérieur et du Kimméridgien sont à l'origine d'une morphologie différenciée qui, sur le littoral atlantique, est soumise à une évolution récente, encore très active. L'île de Ré est encadrée par les Pertuis Breton et d'Antioche dont les rivages sableux s'appuient sur des affleurements rocheux des calcaires du jurassique supérieur.

Sans entrer plus dans les détails...notre îlot de Loix (calcaires argileux de la zone à Bimammatum) est séparé de l'îlot de Saint Martin par un accident s'appuyant sur le bord Sud-Est de la Pointe de La Couarde et s'alignant avec celui de Chaillé-les-Marais.

Les conséquences hydrogéologiques :

Loix a donc la chance de disposer d'une formation calcaire dont la perméabilité est liée à la présence plus ou moins importante de fissurations. Une nappe d'eau est contenue dans ces calcaires datés du jurassique supérieur. En allant vers le sud, ces calcaires sont recouverts par du bri (argiles brunes) ; encore plus au sud et sud-est, on rencontre des alluvions marines argileuses, des sables et sables argileux. En profondeur, en dessous d'une vingtaine de mètres apparaît un niveau marneux. On peut donc considérer que la base de la nappe se trouve à cette profondeur.

La presqu'île de Loix représente donc une unité hydrogéologique isolée, alimentée de manière naturelle par les précipitations.

Cette unité aquifère étant en relation aussi bien du côté nord que du côté sud avec les eaux marines, il s'établit un équilibre eau douce-eau salée par différence de densité. On se trouve donc en présence d'une **lentille d'eau douce en fragile équilibre sur l'eau salée.**

On peut se laisser aller à supposer que notre village a pu naître et se développer grâce à la présence de cette lentille, unique point d'eau douce ! Comme chacun a pu le constater, il n'y a pas de rivière sur l'île de Ré ! Cette fameuse lentille a forcément induit l'histoire de l'agriculture et donc des paysages de la presqu'île.

Même si aujourd'hui, l'eau potable nous vient du continent, la nature et les paysages ont toujours besoin d'eau douce. La question de la **perméabilité des sols** est donc un sujet important pour notre environnement.

L'imperméabilisation des sols empêchant l'infiltration tout autant qu'une exploitation incontrôlée (par pompage par exemple) serait susceptible de rompre l'équilibre fragile eau douce - eau salée et provoquer «un biseau salé», c'est à dire une intrusion d'eau salée dans la masse d'eau douce.

La gestion de l'eau pluviale

Pour respecter le milieu et l'environnement, la Commune a choisi un mode de gestion par infiltration des eaux de pluie. Sur les espaces publics, les surfaces imperméables telles que l'enrobé par exemple sont limitées et a contrario, les espaces non revêtus privilégiés (accotements enherbés ou en calcaire ; parkings en terre-pierre...). L'eau de pluie recueillie sur les espaces imperméables est gérée également par infiltration grâce à des « puisards » ou encore des « structures alvéolaires ». Pour faire face aux abats d'eau de plus en plus fréquents et importants, nous multiplions ces structures et les avaloirs afin d'éviter les débordements.

Des travaux en ce sens ont été encore réalisés cet hiver rue du Peulx et rue de la violette. D'autres sont prévus prochainement toujours rue du Peulx et rue de la Déramée.

En théorie, ces systèmes ont vocation et sont calibrés pour recueillir uniquement les eaux superficielles de la chaussée. En effet, chaque propriétaire depuis une trentaine d'années, a l'obligation de gérer les eaux pluviales sur sa parcelle.

Cette obligation n'est malheureusement pas toujours suivie et le nombre de gouttières se déversant sur la voie augmente d'année en année.

Ceci n'est pas grave en soi. Cependant, nos structures ne peuvent contenir toutes les eaux des toitures des maisons riveraines des voies.

Donc en cas de pluie, il y a débordement. Qu'à cela ne tiennent, il n'y a qu'à ajouter des structures et des avaloirs ! Oui, quand cela est possible : nos rues sont étroites et comportent déjà nombre de réseaux et canalisations (eau potable, assainissement, électricité, télécom...). Il n'y a donc pas forcément la place d'ajouter de nouvelles structures sauf à transformer nos ruelles

en avenue ou/et changer la morphologie du village en obligeant les constructions en recul plutôt que sur voie... Il paraît donc plus simple que chacun gère sur sa parcelle ses eaux de pluie.

La réglementation impose également une gestion séparative des eaux de pluie des eaux usées.

En effet, pourquoi ne pas tout mettre à l'égout ? La question est souvent posée.

La réponse est environnementale d'abord, en raison des motifs évoqués ci-dessus. La gestion des eaux pluviales par infiltration, y compris chez les particuliers, c'est bon pour notre lentille d'eau douce !

Ensuite, les eaux usées sont gérées via le réseau d'assainissement. Ce réseau est un ensemble de tuyaux et de pompes de relevage (la topographie de Loix étant plane) qui convergent vers la canalisation partant du port, traversant la fosse de Loix pour arriver à la station d'épuration du Goisil à La Couarde. Ajouter les eaux de pluie aux eaux usées reviendrait à doubler le réseaux assainissement et augmenter la capacité de la station d'épuration.

Ces travaux seraient compliqués et coûteux nous ramenant toujours à la meilleure des solutions : gérer les eaux de pluie sur la parcelle !

A noter que le POS (plan d'occupation des sols) en cours de révision met l'accent sur le nécessaire maintien de la perméabilité des sols et sur cette gestion par infiltration des eaux de pluie sur la parcelle.

En cas de réhabilitation ou de construction neuve, l'attention des propriétaires et constructeurs est appelée sur ce sujet qui non seulement, en cas de non respect, entraîne la non conformité à l'autorisation d'urbanisme délivrée mais peut également aller jusqu'à procès verbal.

Sources BRGM

Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de Loix
eau méga conseil en environnement



La BAIGNADE

La qualité des eaux de baignade est une des composantes de la qualité de vie et environnementale du village. Depuis de très nombreuses années, la qualité des eaux de baignade est contrôlée par l'agence régionale de la santé à raison de quelques prélèvements par saison. En partenariat avec la Communauté de Communes et les autres Communes de l'île, Loix a décidé d'aller plus loin et de s'engager dans une véritable gestion active des eaux de baignade. Après avoir dresser un profil des plages visant essentiellement à inventorier les risques de pollutions potentiels, des analyses hebdomadaires de l'eau sont effectuées dont nous avons les résultats le jour même. Il fallait autrefois attendre plus d'une semaine pour avoir ces résultats. On peut désormais être réactif en cas de contamination des eaux.



Pendant plusieurs années, la Commune a obtenu le pavillon bleu. Cependant, ce label privé, plus généraliste concerne plutôt la propreté des plages, la gestion des déchets, les activités proposées....

La certification démarche qualité garantie en temps réel une bonne qualité sanitaire des eaux et une information immédiate en cas de problème. Bien entendu, cette qualité de l'eau s'accompagne d'une gestion constante et d'une surveillance en amont des pollutions possibles.

Attention, cette pollution peut-être aussi « naturelle » ; le varech en décomposition peut-être source de contamination comme une trop grosse concentration d'oiseaux. Quoiqu'il en soit, le public est averti.

Les analyses mesurent principalement les matières fécales : Escherichia coli et Entérocoques. Les seuils sont ceux de la Directive européenne sur la qualité des eaux, beaucoup plus stricte que les anciennes normes. Pour Loix, les analyses sont effectuées par le LASAT et la SAUR. Des prélèvements hebdomadaires au Grouin et au Gaudin ont lieu de juin à septembre. S'il advenait une détérioration de la qualité de l'eau, tous les moyens sont d'ores et déjà prévus pour tenter d'identifier les causes et ainsi rétablir au plus vite la baignade dans les meilleures conditions.

Seuils de déclenchement des alertes niveaux 1 et 2

| Origine de l'analyse | Méthode | | Alerte niveau 1 | Alerte niveau 2 |
|-----------------------------|---------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| | | | Seuil ORANGE | Seuil ROUGE |
| ARS | Culture bactérienne | E- Coli | 100 | 1 000 |
| | | Entérocoques | 100 | 370 |
| SAUR - LABO DE LA FLOTTE | PCR | E- Coli | 1 000 | 10 000 |
| | | Entérocoques | 3 000 | 30 000 |
| Conseil Général 17 | Biorad | E- Coli | 500 | 1 000 |
| | | Entérocoques | 185 | 370 |

A noter qu'en 2013, comme les années passées, la qualité des eaux de baignade au Grouin, comme au Gaudin a été classée excellente !

Pour plus d'informations, suivre le résultat des analyses:

Mairie de Loix

www.omer.saur.fr

baignades.sante.gouv.fr

www.ars.poitou-charentes.sante.fr








Pour la rentrée,
une **NOUVELLE ORGANISATION** !

La modification des rythmes scolaires découle d'une réforme nationale qui s'appuie sur le Décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (J.O. du 20 janvier 2013).

L'objectif est double :

- Adapter l'enseignement scolaire aux rythmes chrono-biologiques des enfants
- Améliorer les performances éducatives de l'école française

Ce changement de rythmes se traduit essentiellement par l'instauration d'une demi-journée supplémentaire, actant le retour à la semaine de 4 jours et demi. Les Mairies d'Ars et de Loix, les directrices d'école et les parents d'élèves, se sont mis rapidement d'accord sur le choix du mercredi matin pour l'école. Puis le projet d'organisation de la semaine pour les deux écoles, y compris le transport des enfants (bus scolaire du Conseil général), a été validé.

| | |
|--|---------------------------------|
|  | Enseignement |
|  | Pause méridienne - cantine |
|  | Garderie |
|  | Activités péri-éducatives (APE) |
|  | Accueil de loisirs |

ECOLE DE LOIX (bus avec accompagnement)

Départ d'Ars - marché : 8h45

arrivée Loix - église : 9h05

retour Loix - église : 16h20

arrivée Ars - marché : 16h40, 12h15 les mercredis

ECOLE D'ARS (bus avec accompagnement)

Départ du bus de Loix - château d'eau : 8h20

arrivée Ars - marché : 8h40

retour Ars - marché : 16h45

arrivée Loix - château d'eau : 17h05, 12h40 les mercredis



Il est désormais possible de présenter un projet pédagogique regroupant les 3 heures d'APE par semaine sur une demi-journée. Compte tenu des nombreuses possibilités qu'offre l'île de Ré, cette hypothèse doit être étudiée avec soin tant d'un point de vue du rythme des enfants qu'en terme de cohérence du projet pédagogique. Lors du dernier Conseil d'école, il a été proposé de maintenir le projet en cours pour la rentrée 2014 mais dès cet été, de réfléchir à un nouveau projet pédagogique tenant compte d'une amplitude horaire de 3h.



Pour information, Loix devrait accueillir à la rentrée 12 enfants en classe de petite section (3 ans) et 11 enfants en classe de toute petite section (2 ans). Pour une bonne adaptation des petits, un « contrat de scolarisation » sera mis en place entre les parents et la Directrice de l'École. Comme l'année passée la rentrée sera échelonnée sur plusieurs jours, par petits groupes, pour que chacun trouve bien ses marques.

Pour plus de renseignements, les parents peuvent prendre rendez-vous avec Christelle HOUIN.



"QUELLE MERVEILLEUSE PETITE ÉCOLE !"

On entend bien souvent, en passant devant l'école, des passants curieux, accoudés au portail parfois saisis d'un peu de nostalgie en contemplation devant l'école! Les commentaires et compliments vont bon train, "ça donne envie de faire des enfants, d'habiter ici..." C'est vrai que notre petite école est le coeur du village !

Les locaux sont agréables, à taille humaine.

Mais aussi, l'implication de Christelle Houin, Directrice enseignante n'est plus à démontrer. L'équipe qui l'entoure et assure également le périscolaire est tout autant attentive et dévouée aux enfants.

Pour la qualité d'accueil des enfants, la municipalité met aussi des moyens humains et financiers importants

EXEMPLE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LES ENFANTS EN 2013

| | |
|---|----------------|
| ● personnel municipal : | 94 291 |
| (3 animatrices ; 1 agent technique) | |
| ● alimentation : | 18 852 |
| (cantine ; gouters ; eau de boisson...) | |
| ● matériel, sorties..... | 7 642 |
| ● fonctionnement du bâtiment : | 11 330 |
| (eau, élec., tél., chauffage, dératisation, vérification des systèmes...) | |
| ● participation APE de LOIX : | 1 000 |
| Sous TOTAL | 133 115 |
| ● participation à la Mairie d'Ars..... | 27 620 |
| (y compris sorties piscine) | |
| TOTAL DES DÉPENSES MAIRIE | 160 735 |

| | |
|--|---------------|
| ● Participation des parents | 13 641 |
| (cantine, garderie, ALSH) | |
| ● Participation CAF et CDC | 6 616 |
| (garderie et ALSH) | |
| ● Participation Conseil général | 240 |
| Sous TOTAL | 20 497 |
| ● Participation de la Mairie d'Ars | 19 500 |
| TOTAL DES RECETTES MAIRIE | 39 997 |

Hors budget Mairie, il convient de considérer le coût de la Directrice de l'école rémunérée par l'éducation nationale, le coût du bus scolaire payé par le Conseil général, le coût de la mise à disposition du mini bus pour les déplacements pris en charge par la Communauté de Communes.

Le complexe sportif

Comme pour tous les projets, ce dossier a mis une dizaine d'années avant réalisation.

Pour des raisons d'autorisations administratives d'abord puisqu'il a fallu d'abord créer (en 2004) et réaliser la zone d'activités et de loisirs du corps de garde, modifier le plan d'occupation des sols... Ces dossiers administratifs comportent des phases de concertation, des études d'impact, des enquêtes publiques... Les procédures sont donc assez longues.

Il a fallu ensuite, à l'issue des marchés publics de travaux, viabiliser cet espace, occasion pour enfouir un nouveau tronçon des réseaux aériens moyenne tension. Les entreprises ont alors pu commencer leurs travaux. La Commune quant à elle en 2009, aménageait la première tranche de la zone de loisirs : 3 courts de tennis (dont 2 en terre battue, 1 mini tennis avec son mur d'entraînement et le terrain multisports.

"Le complexe sera livré en avril 2015"

Le Loix tennis club était créé avec déjà dès la première année une centaine d'adhérents, une école de mini tennis, des entraînements, des tournois organisés à Loix et des équipes prometteuses engagées en championnat !

En 2010, la tempête Xynthia a bien sûr bouleversé tous nos projets et programmations. La deuxième phase de la zone de loisirs a donc été reportée. En 2012, le projet et le plan de financement ont été travaillés ; le permis de construire déposé et accordé avec l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Le marché de travaux a été passé en 2013 et la construction a débuté en février 2014. Dans la mesure où les travaux sont interrompus pendant les vacances scolaires, la durée du chantier est un peu plus longue et le complexe sera livré en avril 2015.



Pour permettre la pratique du sport hiver comme été, ce bâtiment de 2 000 m², conçu pour être convivial et facile d'entretien, accueillera 2 nouveaux courts de tennis en terre battue, 2 courts de squash, une salle dédiée à la gym (et aux activités assimilées), un club house, des vestiaires et sanitaires. Des participations financières ont été obtenues de sorte que la charge finale restant à la Commune ne pèse pas sur les contribuables loixais.

Pour la sécurité et le bien être de tout à chacun, à Loix :

- On roule au maximum à 30 km/h et 20 km/h en zones rencontres
- On laisse la priorité à droite (sauf si panneaux céder le passage ou stop)
- On descend de vélo sur la place du Marché, surtout les matins !
- En vélo, on respecte aussi le code de la route ; on ne laisse pas son vélo en bloquant les portes et les fenêtres des habitations
- Sur le domaine public, on stationne uniquement sur les parkings et les emplacements matérialisés, sans gêner les ouvertures des portes et des volets. Quand on laisse sa voiture, on pense à se garer sur les parkings extérieurs (Bernardière ou Césinière) plutôt qu'encombrer le centre village !
- En voiture ou en vélo, on laisse toujours la priorité aux piétons

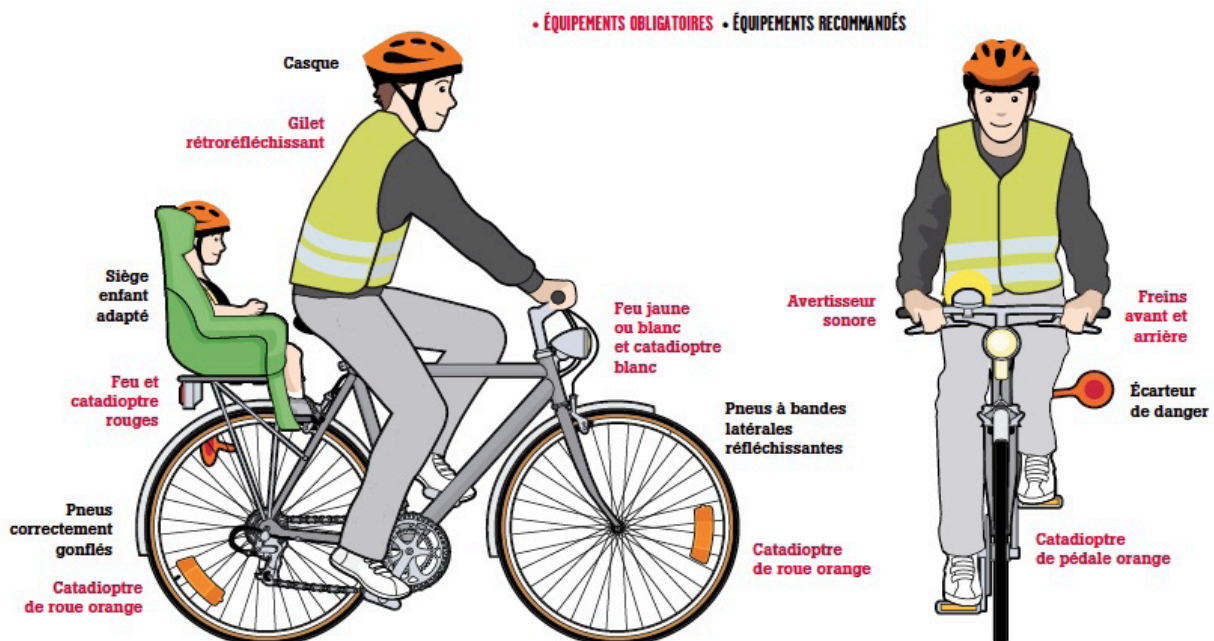
La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent. Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

L'équipement :

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires :

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptrés (dispositifs rétro-réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.



Rue du Passage :

En 2013, les réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été rénovés par le syndicat départemental. La Commune a pu en suivant procéder aux travaux d'aménagement du réseau de récupération de l'eau potable puis de réfection des accotements et enfin les revêtements de voirie.



L'opération a été délicate ! La Rue du Passage est longue et les niveaux des seuils d'accès aux propriétés étant de hauteur très variable, il a fallu s'adapter presque au cas par cas pour définir un profil de récupération des eaux pluviales. C'est important car c'est ce qui évite les flashes et ensuite les ornières dans la chaussée. Avec un peu d'idée, la compréhension et la gentillesse des riverains, nous y sommes parvenus ! Et comme il n'y a pas de chantier sans surprise... Pendant les travaux, il a fallu gérer un effondrement de la chaussée lors du passage d'un engin. Il est vrai que le quartier du Passage et de l'Abbaye étaient autrefois des zones de carrières... Grâce au professionnalisme et à la réactivité de l'entreprise en charge des travaux, la cavité a pu être rapidement comblée dans les règles de l'art.



Comme demandé par la majorité des riverains après sondage, la rue est en double sens. Ceci implique que le stationnement reste strictement interdit. En plus d'être gênant et de détériorer les accotements, le stationnement abîmerait les plantations. Ces dernières sont en cours et effectuées au fur et à mesure (l'été n'étant pas la période la plus propice) par les services techniques. Elles seront finalisées à l'automne.

A noter le pavage amorçant la place du port réalisé au droit de l'ancienne usine à sel.

Route du Pertuis :



Ancienne Route départementale et calibrée comme telle, la Route du Pertuis prolongée par la Route du Grouin est depuis plusieurs années communale. Depuis, des efforts importants sont faits pour "intégrer" voire "assortir" cette voie à celles du village. Nous ne pouvons refaire son tracé mais grâce notamment aux plantations, petit à petit, la Route s'embellit !

Au printemps, les services techniques ont réalisé un magnifique massif à l'entrée du village, tout en bleu ! En juin, un rang d'amandiers a été plantés. Route du Grouin, pour varier, une haie basse d'osiers a été tressée, séparant le cheminement de la voie de circulation.

André Rouillet



La révision du **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)** en la forme d'un **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Suite au nouveau schéma de cohérence territoriale (SCOT) élaboré par la Communauté de Communes, le Conseil municipal, en juin 2010, a lancé la révision du POS de Loix en la forme d'un PLU.

Après le diagnostic (première phase de la procédure), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en Conseil municipal en septembre 2013. Ce document traduit, à partir du diagnostic, la vision à court, moyen et long terme des élus pour le village.

La prochaine étape est l'écriture du règlement du PLU. Pour cela, il convenait d'attendre les dispositions définitives de la nouvelle loi ALUR même si cette dernière a bien été anticipée dans son principe au niveau du diagnostic et du PADD.

La loi ALUR (accès au logement et à l'urbanisme rénové) du 24 mars 2014 renforce les lois Grenelles de 2009 et 2010 notamment sur la consommation d'espace et la préservation de la biodiversité. Son principe est la densification des espaces urbanisés, « la ville sur la ville ». Elle prévoit, entre autre, la suppression des COS (coefficient d'emprise au sol) et des minimums parcellaires. Cependant, de nouvelles règles peuvent permettre de gérer la densité et la typologie des maisons.

➤ Attention, la révision du POS de Loix étant engagé, la loi ALUR ne s'appliquera qu'à compter du 1er janvier 2016.

Les dispositions du POS en vigueur restent donc toujours applicables.

Par ailleurs, pour tenir compte du calendrier relatif au PPRL, le règlement devrait pouvoir être terminé en octobre prochain et le dossier de révision mis à l'enquête publique début 2015.

L'URBANISME EN CHIFFRE :

En 2013, neuf permis de construire ont été délivrés pour des constructions neuves dont un pour onze logements (ancien terrain de Monsieur Charmet rue des quatre chemins), soit dix neuf logements.

Quinze permis ont été délivrés pour des extensions d'habitation.



Les **VITRAUX** de l'église rénovés

Dans la continuité des travaux de réhabilitation des toitures et façades de l'église, les vitraux ont été rénovés et les grilles de protections refaites.

L'opération a été longue et délicate, le travail réalisé sur mesure, et le résultat est là ! Prenez le temps de découvrir ou redécouvrir les vitraux de l'église. Rappelant que bon nombre a été réalisé par un loidais, Aramis Pentecôte.

A noter aussi que la porte centrale de l'Eglise qui ne s'ouvrait et fermait qu'à grande peine a été réparée. L'entreprise Simonet Palardy à cette occasion a très gentiment et bénévolement refait la petite porte d'entrée. Nous les en remercions.

La **VASE** communicante

Elle est partie et bien partie !!!

Le jour du débarquement, le rotodévaseur débarque dans le port de Loix ! Pendant une semaine les deux pilotes émérites de cet engin efficace ont quadrillé l'espace d'échouage entre les bouées.

Le résultat est étonnant : le niveau des vases a baissé de 60cm.

Bonne nouvelle pour les plaisanciers qui pourront ainsi sortir plus tôt et rentrer plus tard, au moins une heure gagnée sur la marée.

Mais avant, il a fallu mettre de l'ordre dans les mouillages.

Combien de bouts, de chaînes et de bouées triées, ficelées et rangées... Merci aux fidèles marins pêcheurs Loidais qui m'ont aidé dans ces manœuvres parfois délicates.



POURQUOI DÉVASER ?

La vase envahissante, chaque jour, se dépose au gré des marées.

La seule solution efficace pour réduire le phénomène c'est la « chasse d'eau ». L'eau bloquée à marée haute par une vanne est libérée à marée basse, la puissance du flux, répétée deux fois par jour déplace des montagnes de sédiment.

Cinq raisons solides pour agir :

- Pérenniser ce bijou qu'est le petit port de Loix,
- Honorer la mémoire des multiples activités salicoles et commerciales de nos ancêtres Loidais,
- Préserver l'écosystème de la fosse de Loix,
- Entretien le système hydraulique des marais,
- Faciliter les mouvements des bateaux.

En 2013, la consommation énergétique de l'éclairage public est de **143 259 KWh**.

Elle était de plus de 190 000 KWh en 2011.

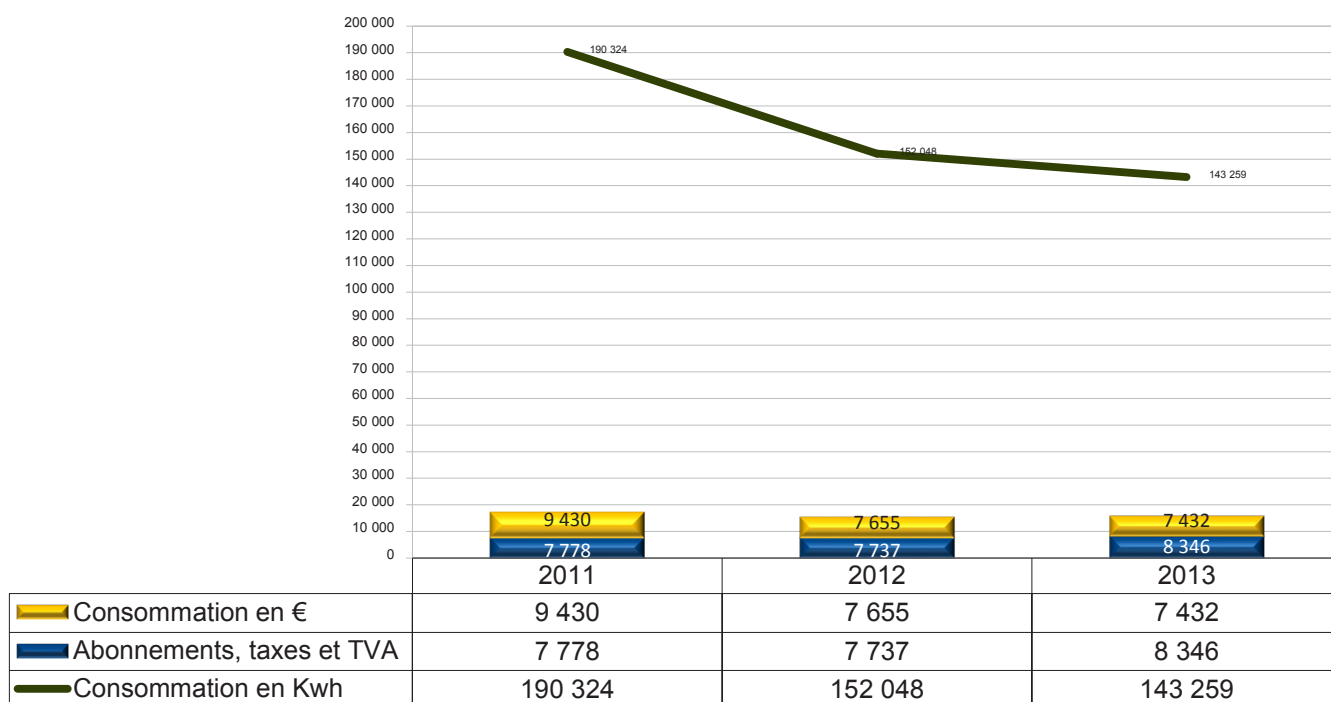
Cette économie a pu être réalisée en agissant sur plusieurs points : le remplacement progressif du mobilier et des ampoules, la réduction du nombre de points d'éclairage (par exemple divisé par deux rue du Passage) mais également la coupure de l'éclairage entre minuit et 6h du matin.

Cette coupure, d'abord essayée sur les mois d'hiver (nos rues étant peu fréquentées !) a été progressivement prolongée aux mois d'automne. Il est désormais envisagé une coupure de l'éclairage toute l'année, de minuit à 6h, sauf juillet août, mois pour lesquels la coupure sera à partir de 2h.

L'idéal serait peut-être l'installation de détecteurs de présence ; ainsi les candélabres s'allumeraient «à la demande», mais ce système reste encore trop onéreux. Des points, comme par exemple la salle des fêtes, seront cependant aménagés afin d'éviter les sorties dans le noir. Il est vrai que certaines habitudes ont du changer pour nos noctambules ou ceux qui embauchent de très bonne heure. Mais la nuit, cette pollution lumineuse supprimée, on redécouvre le plaisir d'un ciel étoilé !

Par ailleurs, malgré l'augmentation des montants des taxes, abonnements et TVA, la baisse de la consommation permet à ce jour de maintenir une enveloppe financière constante, de l'ordre de 15 000 €.

Ainsi, les efforts pour maîtriser le coût énergétique, c'est bon pour l'environnement et c'est bon pour les finances de la Commune !



X comme ... Xylophage

Par arrêté du 10 juin 2002, l'ensemble de la Charente-Maritime est considéré comme zone contaminée par les termites.

Ceci implique qu'en cas de démolition ou de construction des mesures de protection obligatoires doivent être prises. De même, en cas de vente d'un bien bâti, un état parasitaire doit être établi qui sera joint à l'acte notarié.

YOGA à Loix

En tant que **CittaSlow**, Loix préconise à ses habitants de **prendre le temps de vivre !**

Pour l'aide à la Zenitude des cours de Yoga sont proposés depuis 2014.

Hors vacances scolaires, Véronique François de l'association de Yoga "Graine de Vie" propose des cours de Yoga à l'année. Le cours est issu d'un enseignement traditionnel et se déroulera le lundi de 18h à 19h45 de septembre à juin. Possibilité d'un cours d'essai gratuit.

Véronique François :
05 46 41 46 97 / 06 66 12 02 45

Ensuite, Aurina Collet prend la relève pour les périodes des vacances scolaires :

Des séances d'initiation et des mini-stages de Yoga pour enfants et adultes sont proposés via l'association « Yoga Au Fil de Soi ».

La pratique attentive et passionnée sur le tapis est la meilleure façon de permettre à la posture de se révéler à soi-même. En se référant aux différents plans du corps, nous chercherons à découvrir comment la posture s'articule autour de notre axe central. Je vous proposerai également une rapide introduction au Yoga Sutra et aux différents anga (membres) de la pratique du Yoga.

Aurina Collet : 06.31.48.69.02 / aurina@free.fr

L'Office de Tourisme de Loix peut vous renseigner pour tous les cours ainsi que les lieux et dates de pratique.





ZARAFÀ,

une pelle amphibie pour les zones humides rétaises

La Communauté de Communes de l'Île de Ré s'est engagée dans un Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA), (anciennement CRE-ZH), destiné notamment à entretenir et restaurer l'hydraulique du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix.

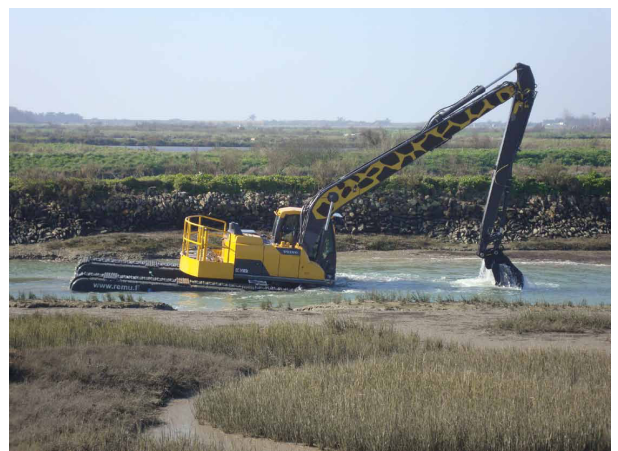
L'accès et le curage des chenaux primaires, dont les plus larges dépassent les 80 m, n'étaient pas techniquement possibles depuis les levées avec des pelles à chenille classiques.

Attributaire du marché, l'AEMA a donc choisi de réaliser le curage des chenaux à l'aide d'une pelle amphibie big float, affectueusement baptisée « Zarafa ».

Zarafa est une pelle Volvo montée sur des caissons flottants dont la largeur est ajustable hydrauliquement.

Dès que le niveau d'eau atteint les 1,20 m, la pelle entre en flottaison et se déplace à l'aide de son bras.

Afin de minimiser les risques de pollutions accidentelles, elle est équipée d'huiles moteur et hydraulique bio.



Zarafa en flottaison, chenal des Rouets à Ars



Reprofilage et curage du chenal des Rouets

LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE ZARAFÀ

Poids : 24 tonnes

Portée : 13 mètres

Longueur des caissons : 11,20 m

Capacité du réservoir : 1000 litres

Largeur ajustable : 3,00 m à 4,80 m

Pression au sol : 140 g/cm² à terre

0 g/cm² sur mer

Une gamme variée d'applications

Zarafa intervient dans le curage des chenaux du Fier d'Ars, de la Fosse de Loix et autres. Elle participe également à l'arrachage des anciens parcs ostréicoles.

Sa flottabilité lui permet d'intervenir pour tous les travaux situés sur l'estran : pose de mouillages, de récifs artificiels, reconstruction d'écluses, reprofilage de chenaux, etc...

Enfin, équipée d'un godet agitateur et d'une pompe de refoulement, Zarafa peut procéder au dragage des ports, étangs, fossés en eau, etc...

Pourquoi ZARAFÀ ?

Nous avons choisi d'appeler notre pelle Zarafa, en hommage à la première girafe qui a foulé le sol français. Elle fut offerte à Charles X par le Pacha d'Égypte en 1826.

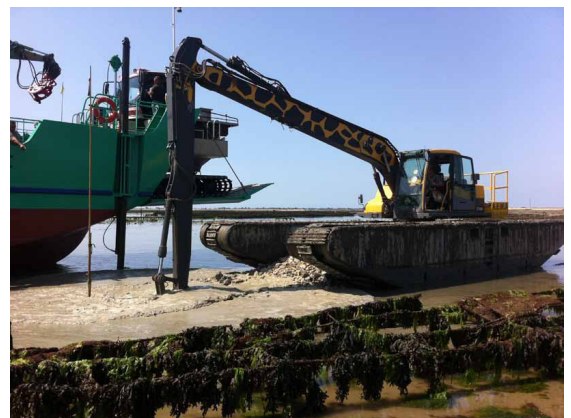
Débarquée à Marseille, elle rejoindra Paris à pied, et finira son périple à La Rochelle, où vous pouvez la découvrir naturalisée, dans le grand escalier du Museum d'Histoire Naturelle.



Arrachage des vieilles tables ostréicoles à Loix



Travaux de reprofilage du chenal du port du Goisil à La Couarde sur mer



Pose de balises portuaires vertes et rouges avec la Trézence



LA MAIRIE LA POLICE MUNICIPALE

Place du marché
Tel : 05 46 29 01 06
Fax : 05 46 29 07 31
contact@loix.fr

Horaires d'ouverture au public:
Du lundi au samedi de 10h à 13h

Pour la zone de mouillages du GROUIN
Renseignements et inscriptions à la Mairie

OFFICE DE TOURISME

Place du Marché • 05 46 29 07 91
office.tourisme.loix@orange.fr
iledere-loix.fr

Saison estivale (de mi-juillet à mi-septembre et vacances de Pâques)
Lundi au samedi : de 10h à 13h et de 14h à 18h,
le dimanche de 10h à 13h

Mi-saison (Mai, juin, septembre, vacances de Toussaint, Noël, février)
Lundi au samedi: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Basse saison (octobre à avril hors vacances scolaires)
Lundi au samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE DE LOIX

Place de la Mairie • 17111 Loix
Toute l'année mercredi et samedi : 11 h à 12 h 30.
Du 14 juillet au 31 août lundi, mercredi, samedi de 10 h 30 à 12 h 30 .

LA POSTE

Ouvert à l'année • Distributeur de billets.
En saison du lundi au samedi de 9h30 à 12h30.
En hiver du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.
Place du Marché • 17111 Loix • 05 46 29 02 52

TRANSPORTS PUBLICS : BUS LES MOUETTES

Renseignements horaires et itinéraires :
Kéolis au 08 11 36 17 17
<http://www.lesmouettes-transport.com/>

ÉCOLE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES

Place du Marché • 05 46 29 02 22

Horaires garderie périscolaire :

Lundi mardi, jeudi et vendredi : 7h30 à 9h10 et 16h15 à 19h
Mercredi : 7h30 à 9h10 - 11h50 à 14h

Accueil de loisirs : (ouvert à tous les enfants de 3 à 8 ans)
Mercredi de 14h à 18h
Vacances scolaires de 8h à 18h

LA COLLECTE DES DÉCHETS :

Le ramassage des poubelles s'effectue **en bac**.

Pour des raisons d'hygiène et de propreté, aucun sac poubelle ne doit être laissé sur la voie.

En cas de départ en dehors des jours de collecte, un sac peut être laissé (maximum 50 litres) dans les **éco bacs situés à l'entrée de la déchetterie**.

La collecte des déchets s'effectue :

- Hors saison (du 1er septembre au 30 juin)
Lundi et vendredi soir, à partir de 19h.
- Saison estivale (du 1er juillet au 31 août)
Lundi, mercredi et vendredi soir, à partir de 19h.

La collecte des bacs jaunes:

- Hors saison (du 1er septembre au 30 juin)
mercredi soir, à partir de 19h.
- Saison estivale (du 1er juillet au 31 août)
Samedi matin, à partir de 5h.

Horaires d'ouverture de la déchetterie:

- Haute saison (du 1er avril au 14 septembre)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Basse saison (du 15 septembre au 31 mars)
lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 12 et de 14h à 17h

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre antipoison : 05 56 96 40 80

Pharmacies

La Couarde : 05 46 29 81 21

Ars en Ré : 05 46 29 40 03

Pharmacies de garde: 3237

Médecins La Couarde sur Mer

Docteurs Gomez et Garcia : 05 46 29 81 36

Docteur Champeau : 05 46 29 49 39

Médecins Ars en Ré

Docteur Deloz : 05 46 29 44 19

Docteur Jauffrais : 05 46 29 05 06

Docteur Rouquette : 05 46 29 40 02

Médecins de garde: 05 46 27 55 20

Le service de transport **LES MOUETTES**



LA ROCHELLE > LOIX > LA ROCHELLE

HORAIRES VALABLES DU 5 JUILLET AU 31 AOÛT 2014 INCLUS

| | | Du lundi au dimanche et jours fériés | | | | | | | | | | | | |
|--------|---------------------|--------------------------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------|
| 1 Zone | LA ROCHELLE | Gare SNCF Parvis | 7:25 | 8:25 | 9:25 | 10:25 | 11:25 | 13:25 | 14:25 | 16:25 | 17:25 | 18:25 | 19:25 | 20:25 |
| | | Place de Verdun | 7:35 | 8:35 | 9:35 | 10:35 | 11:35 | 13:35 | 14:35 | 16:35 | 17:35 | 18:35 | 19:35 | 20:35 |
| | | Aéroport | - | - | - | - | - | - | - | 17:47 | 18:47 | 19:47 | - | - |
| 1 Zone | RIVEDOUX-PLAGE | Belvédère | 7:45 | 8:45 | 9:45 | 10:45 | 11:45 | 13:45 | 14:45 | 16:45 | 17:52 | 18:52 | 19:52 | 20:45 |
| | | Sablanceaux - Pôle d'Echanges | 7:53 | 8:53 | 9:53 | 10:53 | 11:53 | 13:53 | 14:53 | 16:53 | 18:00 | 19:00 | 20:00 | 20:53 |
| 1 Zone | SAINTE MARIE DE RÉ | Plage | 7:57 | 8:57 | 9:57 | 10:57 | 11:57 | 13:57 | 14:57 | 16:57 | 18:04 | 19:04 | 20:04 | - |
| | | Déviations | 8:06 | 9:06 | 10:06 | 11:06 | 12:06 | 14:06 | 15:06 | 17:06 | 18:13 | 19:13 | 20:13 | 21:07 |
| 1 Zone | LE BOIS PLAGE EN RÉ | La Noue - Crapaudière | 8:11 | 9:11 (1) | 10:11 (1) | 11:11 (1) | 12:11 (1) | 14:11 (1) | 15:11 (1) | 17:11 (1) | 18:18 (1) | 19:18 (1) | 20:18 (1) | 21:12 |
| | | Les Grenettes | 8:13 | 9:13 | 10:13 | 11:13 | 12:13 | 14:13 | 15:13 | 17:13 | 18:20 | 19:20 | 20:20 | - |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Village Océanique | 8:16 | 9:16 | 10:16 | 11:16 | 12:16 | 14:16 | 15:16 | 17:16 | 18:23 | 19:23 | 20:23 | - |
| | | Gros Jonc 1 | 8:18 | 9:18 | 10:18 | 11:18 | 12:18 | 14:18 | 15:18 | 17:18 | 18:25 | 19:25 | 20:25 | - |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Marché | 8:21 | 9:21 | 10:21 | 11:21 | 12:21 | 14:21 | 15:21 | 17:21 | 18:28 | 19:28 | 20:28 | 21:47 |
| | | Glacière | 8:24 | 9:24 | 10:24 | 11:24 | 12:24 | 14:24 | 15:24 | 17:24 | 18:31 | 19:31 | 20:31 | 21:50 |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Raicheneau | 8:26 | 9:26 | 10:26 | 11:26 | 12:26 | 14:26 | 15:26 | 17:26 | 18:33 | 19:33 | 20:33 | 21:52 |
| | | Marché | 8:27 | 9:27 | 10:27 | 11:27 | 12:27 | 14:27 | 15:27 | 17:27 | 18:34 | 19:34 | 20:34 | 21:53 |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Plage B | 8:29 (2) | 9:29 (2) | 10:29 (2) | 11:29 (2) | 12:29 (2) | 14:29 (2) | 15:29 (2) | 17:29 (2) | 18:36 (2) | 19:36 (2) | 20:36 (2) | 21:55 |
| | | Les Brardes | 8:31 | 9:31 | 10:31 | 11:31 | 12:31 | 14:31 | 15:31 | 17:31 | 18:38 | 19:38 | 20:38 | 21:57 |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Les Prises | 8:32 | 9:32 | 10:32 | 11:32 | 12:32 | 14:32 | 15:32 | 17:32 | 18:39 | 19:39 | 20:39 | 21:58 |
| | | Château d'Eau | 8:43 | 9:43 (3) | 10:43 (3) | 11:43 | 12:43 (3) | 14:43 (3) | 15:43 | 17:43 (3) | 18:50 | 19:50 (3) | 20:50 | 22:06 |

| | | Du lundi au dimanche et jours fériés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|---------------------|--------------------------------------|------|------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------|
| 1 Zone | LA ROCHELLE | Château d'Eau | 5:45 | 7:35 | 8:35 | 9:35 | 10:05 | 10:35 | 11:35 | 12:35 | 13:35 | 14:05 | 14:35 | 15:35 | 16:05 | 16:35 | 17:05 | 17:35 | 18:35 | 19:35 | 20:35 |
| | | Les Prises | 5:55 | 7:45 | 8:45 | 9:45 | 10:15 | 10:45 | 11:45 | 12:45 | 13:45 | 14:15 | 14:45 | 15:45 | 16:15 | 16:45 | 17:15 | 17:45 | 18:45 | 19:45 | 20:45 |
| | | Les Brardes | 5:57 | 7:47 | 8:47 | 9:47 | 10:17 | 10:47 | 11:47 | 12:47 | 13:47 | 14:17 | 14:47 | 15:47 | 16:17 | 16:47 | 17:17 | 17:47 | 18:47 | 19:47 | 20:47 |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Plage B | 5:58 | 7:49 | 8:49 | 9:49 | 10:19 (1) | 10:49 | 11:49 | 12:49 | 13:49 (1) | 14:19 (1) | 14:49 | 15:49 (1) | 16:19 (1) | 16:49 (1) | 17:19 (1) | 17:49 | 18:49 | 19:49 | 20:49 |
| | | Marché | 6:01 | 7:51 | 8:51 | 9:51 | 10:21 | 10:51 | 11:51 | 12:51 | 13:51 | 14:21 | 14:51 | 15:51 | 16:21 | 16:51 | 17:21 | 17:51 | 18:51 | 19:51 | 20:51 |
| 1 Zone | LE BOIS PLAGE EN RÉ | Raicheneau | 6:02 | 7:52 | 8:52 | 9:52 | 10:22 | 10:52 | 11:52 | 12:52 | 13:52 | 14:22 | 14:52 | 15:52 | 16:22 | 16:52 | 17:22 | 17:52 | 18:52 | 19:52 | 20:52 |
| | | Glacière | 6:05 | 7:55 | 8:55 | 9:55 | 10:25 | 10:55 | 11:55 | 12:55 | 13:55 | 14:25 | 14:55 | 15:55 | 16:25 | 16:55 | 17:25 | 17:55 | 18:55 | 19:55 | 20:55 |
| 1 Zone | SAINTE MARIE DE RÉ | Marché | 6:07 | 7:57 | 8:57 | 9:57 | 10:27 | 10:57 | 11:57 | 12:57 | 13:57 | 14:27 | 14:57 | 15:57 | 16:27 | 16:57 | 17:27 | 17:57 | 18:57 | 19:57 | 20:57 |
| | | Gros Jonc 1 | 6:10 | 8:00 | 9:00 | 10:00 | 10:30 | 11:00 | 12:00 | 13:00 | 14:00 | 14:30 | 15:00 | 16:00 | 16:30 | 17:00 | 17:30 | 18:00 | 19:00 | 20:00 | 21:00 |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Village Océanique | 6:12 | 8:02 | 9:02 | 10:02 | 10:32 | 11:02 | 12:02 | 13:02 | 14:02 | 14:32 | 15:02 | 16:02 | 16:32 | 17:02 | 17:32 | 18:02 | 19:02 | 20:02 | 21:02 |
| | | Les Grenettes | 6:15 | 8:05 | 9:05 | 10:05 | 10:35 | 11:05 | 12:05 | 13:05 | 14:05 | 14:35 | 15:05 | 16:05 | 16:35 | 17:05 | 17:35 | 18:05 | 19:05 | 20:05 | 21:05 |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | La Noue - Crapaudière | 6:17 | 8:07 | 9:07 (2) | 10:07 (2) | 10:37 (2) | 11:07 (2) | 12:07 (2) | 13:07 (2) | 14:07 (2) | 14:37 | 15:07 (2) | 16:07 (2) | 16:37 (2) | 17:07 (2) | 17:37 (2) | 18:07 (2) | 19:07 (2) | 20:07 (2) | 21:07 |
| | | Déviations | 6:19 | 8:09 | 9:09 | 10:09 | 10:39 | 11:09 | 12:09 | 13:09 | 14:09 | 14:39 | 15:09 | 16:09 | 16:39 | 17:09 | 17:39 | 18:09 | 19:09 | 20:09 | 21:09 |
| 1 Zone | LA COUARDE SUR MER | Plage | 6:28 | 8:18 | 9:18 | 10:18 | 10:48 | 11:18 | 12:18 | 13:18 | 14:18 | 14:48 | 15:18 | 16:18 | 16:48 | 17:18 | 17:48 | 18:18 | 19:18 | 20:18 | 21:18 |
| | | Sablanceaux - Pôle d'Echanges | 6:32 | 8:22 | 9:22 | 10:22 | 10:52 | 11:22 | 12:22 | 13:22 | 14:22 | 14:52 | 15:22 | 16:22 | 16:52 | 17:22 | 17:52 | 18:22 | 19:22 | 20:22 | 21:22 |
| 1 Zone | LA ROCHELLE | Belvédère (3) | 6:40 | 8:30 | 9:30 | 10:30 | 11:00 | 11:30 | 12:30 | 13:30 | 14:30 | 15:00 | 15:30 | 16:30 | 17:00 | 17:30 | 18:00 | 18:30 | 19:30 | 20:30 | 21:30 |
| | | Aéroport (3) | - | - | - | - | - | - | - | 12:35 | - | 14:35 | - | 15:35 | - | - | - | - | - | - | - |
| 1 Zone | LA ROCHELLE | Place de Verdun | 6:50 | 8:40 | 9:40 | 10:40 | 11:10 | 11:40 | 12:40 | 13:40 | 14:40 | 15:10 | 15:40 | 16:40 | 17:10 | 17:40 | 18:10 | 18:40 | 19:40 | 20:40 | 21:40 |
| | | Gare SNCF Parvis | 7:00 | 8:50 | 9:50 | 10:50 | 11:20 | 11:50 | 12:50 | 13:50 | 14:50 | 15:20 | 15:50 | 16:50 | 17:20 | 17:50 | 18:20 | 18:50 | 19:50 | 20:50 | 21:50 |

(1) Horaires en correspondance avec la navette de Sainte Marie de Ré.
 (2) Horaires en correspondance avec la ligne 3A.
 (3) Horaires en correspondance avec la navette de Loix.
 SVP : arrêter à la demande auprès du conducteur dès la montée



NAVETTE DE VILLAGE LOIX

Horaires valables du 5 juillet au 31 août 2014 inclus

Du lundi au dimanche et jours fériés

Loix - Village artisanal <-> Château d'Eau



| LOIX | Village Artisanal | 7:20 | 9:05 | 10:20 | 11:20 | 12:05 | 14:20 | 15:20 | 16:20 | 17:05 | 18:20 | 19:05 |
|------|-------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Eglise | 7:25 | 9:10 | 10:25 | 11:25 | 12:10 | 14:25 | 15:25 | 16:25 | 17:10 | 18:25 | 19:10 |
| | Château d'Eau | 8:29 (2) | 9:29 (2) | 10:29 (2) | 11:29 (2) | 12:29 (2) | 14:29 (2) | 15:29 (2) | 17:29 (2) | 18:36 (2) | 19:36 (2) | 20:36 (2) |
| | Château d'Eau | 7:30 | 9:15 | 10:30 | 11:30 | 12:15 | 14:30 | 15:30 | 16:30 | 17:15 | 18:30 | 19:15 |

Départ Ligne 3B vers La Rochelle 7:35 9:35 10:35 11:35 12:35 14:35 15:35 16:35 17:35 18:35 19:35

| LOIX | Château d'Eau | 10:00 | 11:00 | 11:30 | 13:00 | 14:45 | 16:00 | 16:45 | 18:00 | 18:45 | 20:05 |
|------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Abbaye | 10:02 | 11:02 | 11:32 | 13:02 | 14:47 | 16:02 | 16:47 | 18:02 | 18:47 | 20:07 |
| | Le Port | 10:06 | 11:06 | 11:36 | 13:06 | 14:51 | 16:06 | 16:51 | 18:06 | 18:51 | 20:11 |
| | Village Artisanal | 10:15 | 11:15 | 11:45 | 13:15 | 15:00 | 16:15 | 17:00 | 18:15 | 19:00 | 20:20 |

Du lundi au dimanche et jours fériés

Loix <-> La Couarde sur Mer



| LOIX | Château d'Eau | 9:15 | 10:30 | 12:15 | 17:15 | 19:15 |
|--------------------|---------------|------|-------|-------|-------|-------|
| LA COUARDE SUR MER | La Passe | 9:25 | 10:40 | 12:25 | 17:25 | 19:25 |

Départ de la ligne 3A en direction de Saint Martin de Ré et La Rochelle 9:28 12:28 17:28 19:28
 Départ de la ligne 3A en direction des Portes en Ré 9:47 10:47 12:47 17:47 19:54

| LA COUARDE SUR MER | La Passe | 9:50 | 10:50 | 12:50 | 17:50 | 19:55 |
|--------------------|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| LOIX | Château d'Eau | 10:00 | 11:00 | 13:00 | 18:00 | 20:05 |

3A A cet arrêt correspondance possible avec la ligne 3A.
 3B A cet arrêt correspondance possible avec la ligne 3B.

